

L'ECHARP
ENTENTE DES CERCLES D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU ROMAN PAÏS
EN PARTENARIAT AVEC

LA BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DU BRABANT WALLON – FWB

ET

LE CENTRE ALBERT MARINUS

VOUS PRÉSENTE CE NUMÉRO DE LA REVUE « LE FOLKLORE BRABANÇON »

**CRÉÉE PAR ALBERT MARINUS ET PUBLIÉE (VOIR DATE DU N°) PAR LE SERVICE DE RECHERCHES
HISTORIQUES ET FOLKLORIQUES DE LA PROVINCE DU BRABANT**

NUMÉRISATION RÉALISÉE EN 2022 PAR WILFRED BURIE, ECHARP

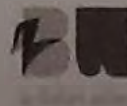
**Bibliothèque Centrale du
Brabant Wallon – FWB**

Place Albert 1er, 1 - 1400
Nivelles
+32 67/893.589
bibcentrale.mediation@cfwb.be
www.escapages.cfwb.be

Echarp

Entente des Cercles
d'Histoire et d'Archéologie
du Roman Païs
+32 479/245.148
echarp@gmail.com
www.echarp.be

Centre Albert Marinus
Musée communal de Woluwe
-Saint-Lambert
40, rue de la Charrette
1200 Bruxelles
+32 2/762.62.14
fondationmarinus@hotmail.com
www.albertmarinus.org



Avec le soutien de la
Province de
Brabant Wallon

151

Ministère National du Service de Recherches
Historiques et Folkloriques du Brabant

B:31.07

Ri

Tél. 907

LE
FOLKLORE
BRABANÇON

PÉRIODIQUE
TOME XXIII

N° 131

PRIX : 35 Fr.



BRUXELLES

12, VIEILLE HALLE AUX BLES

Septembre 1951

S 279

Le Folklore Brabançon *P275*

SOMMAIRE

J. Nauwelaers : Le Voyage de l'Ambassadeur, 1673-1674. — E. Pesson : Saintes en Brabant et les Nègres. — Jules Vandereuse : Les Jonchées réprobatrices et les Jonchées cérémonielles. — Roger Pinon : Guide bibliographique et sommaire de l'Étudiant de la Chanson folklorique wallonne. — A. Marinus : Réflexions d'un Folkloriste (7^e série).

Le Voyage de l'Ambassadeur ⁽¹⁾

1673 — 1674

J. NAUWELAERS.

A mon ami Léon Kestens

Après le traité d'Aix-la-Chapelle (1668), Louis XIV pouvait se glorifier d'avoir agrandi la France, mais non d'avoir apaisé ses ennemis. Il s'était approché dangereusement des Provinces-Unies et continuait d'inspiter à celles-ci de légitimes inquiétudes.

Cependant, étant le plus fort et le mieux préparé, il crut, en 1672, pouvoir envahir la Hollande, en contournant la Belgique, dans l'espoir d'éviter l'intervention de l'Espagne. Il passa le Rhin, le 12 juin 1672, traversa la Meuse entre Liège et Maestricht et se rendit maître des places fortes qui commandaient la Meuse, la Sambre et l'Escaut. De son côté, Guillaume III, prince d'Orange,

(1) D'après le dossier n° 24/241 de l'Office fiscal aux Archives générales du Royaume.

398 (493.1)
FOL
F
1400
Place Adrien 1er, n° 1
NIVELLES
Tél. 067/22.77.88

réussit à former une coalition formidable où entrèrent des princes allemands, les rois d'Espagne et de Danemark et l'empereur Léopold I^{er}.

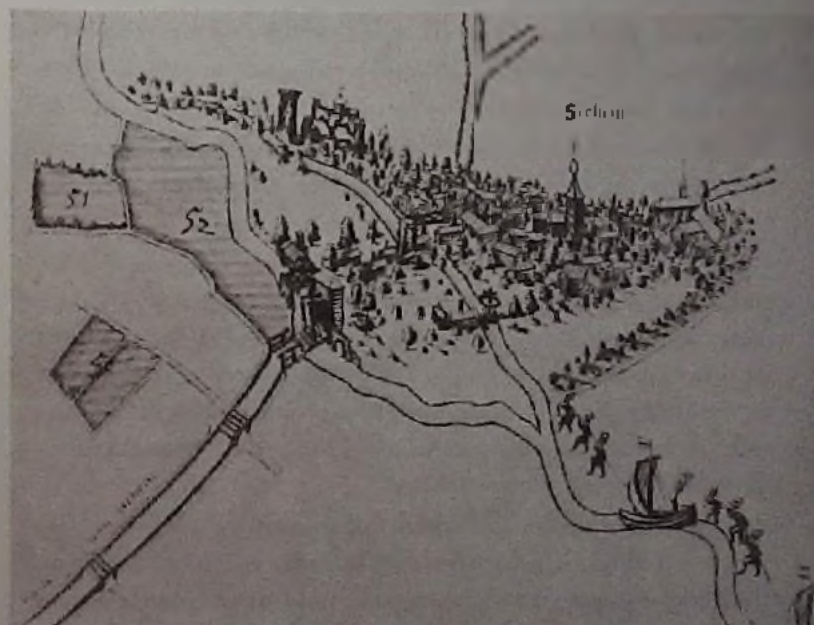
Vers la fin de l'année 1673, l'empereur chargea son chambellan, François Paul, baron de Lisola, ambassadeur d'Autriche à La Haye, d'une mission aux Pays-Bas. Il partit de Cologne, où il assistait au congrès qui négociait une entente entre les belligérants, rejoindrait à Diest le comte de Monterey, gouverneur des Pays-Bas, et de là porterait à Liège l'assurance de la sollicitude de son auguste maître qui se souciait d'empêcher la lorteresse de tomber aux mains des Français (2).

Une réputation flatteuse de négociateur habile précédait le diplomate. On savait qu'il avait pris une part importante à la conclusion du traité d'Aix la Chapelle et qu'il avait brillamment représenté l'Empereur auprès des cours de Londres, de Varsovie, de Lisbonne et de Madrid. Dans ces diverses positions, sa ligne de conduite fut invariable : par l'action et par la plume — il était un polémiste redouté — il s'employa à abaisser la puissance de la France. Par ses origines, cet ennemi de la France était Français, étant né à Salins, en 1615. Après avoir, pendant quelques années, honorablement exercé la profession d'avocat à Besançon, il éprouva une telle hâte de tenir un rôle dans la vie publique qu'il ne recula pas devant des manœuvres illicites dans le dessein de devenir membre du Conseil de la ville. La découverte de ses intrigues l'avait contraint à fuir en Allemagne.

Après tant d'années, le voici, bravant les rigueurs de l'hiver et roulant sur les routes gelées des Pays-Bas, dans son carrosse amorié, surchargé de bagages. Parmi les cahots et le bruit sourd des roues cerclées de fer, Son Excellence pouvait rêver tout à loisir. Songeait-elle aux ambitions futiles de sa jeunesse et à la carrière brillante que leur échec lui avait ouverte ? Pensait-elle à sa patrie.

(2) PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. V, p. 140. — Henri LONCHAY, *La rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas*, p. 264 et suivantes.

à la robe abandonnée pour l'habit de cour, à la quiétude de la vie provinciale, à ses voyages, aux palais fastueux où l'on avait feté le prestige de sa qualité de Français, son esprit incisif de pamphlétaire, son art consommé de négociateur, la subtilité de dialecticien qu'il avait retenue de la profession qui marque ses adeptes d'un sceau indélébile ?..



Extrait du relevé des frais de l'abbaye d'Averbode, (1650)
(N° 5009 des Archives Ecclésiastiques aux Archives générales du Royaume)

Où Son Excellence était-elle préoccupée plutôt des dangers de la route ? Les troupes du Roi de France, appuyées à la Meuse et au Rhin, rançonnaient le pays : ses cavaliers hattaient la campagne... La garnison de Muestricht venait d'être renforcée.

Néanmoins, M. de Lisola parvint, sans encombre et sans aventure, à Ruremonde, le 15 décembre 1673.

La place était commandée par le général de bataille de Louvigny que Don Emmanuel de Lira, ambassadeur

d'Espagne à La Haye, avait averti par deux lettres que le comte de Monterey désirait vivement que le baron abrégât son voyage et prît la poste.

Il était fort tard ce jour-là, mais Lisola se savait attendre. Il était l'homme des résolutions promptes et décida sur-le-champ d'abandonner carrosse et bagages et de repartir à cheval.

Comme il avait lieu de craindre quelque mauvais rencontre, il demanda à M. de Louvigny d'être convoyé. Son rang et sa qualité lui valurent une escorte de cent chevaux, commandée par le baron d'Arday.

Cette nuit-là, par des chemins détournés, on parcourut dix milles, si bien qu'on put espérer atteindre Diest dès le lendemain soir.

Pour arriver à l'étape avant la tombée du jour, il était important d'avertir la garnison de Diest et la ville de Sichein qui se trouvait sur le parcours. Vers deux heures de l'après-midi, l'un des officiers de l'escorte fut envoyé en estafette vers Sichein, porteur d'une lettre pour le marquis d'Assuneta, gouverneur de Diest, lui recommandant de tenir les portes ouvertes.

L'officier arriva à Sichein bien avant la fermeture des portes : l'entrée de la ville lui fut cependant refusée ; on le repoussa sans égard pour sa qualité et sans daigner prendre garde à ce qu'il disait. Tandis qu'il parlementait avec le bourgmestre, il fut rejoint par le baron d'Arday, le capitaine Sordet et le secrétaire de l'ambassadeur qui s'étaient, eux aussi, portés en avant, munis des ordres écrits de Monsieur de Louvigny. Les ordres écrits ne furent d'aucun secours : le bourgmestre ne savait pas lire... L'homme ne manquait pourtant pas de bonne volonté. Il permit aux trois messagers de pénétrer à pied dans la place. Les portes se refermèrent sur eux.

Le bourgmestre mena les cavaliers chez Gilles Wagemans, secrétaire communal. Celui-ci était couché ; sa fille prit connaissance de l'écrit, le lut au bourgmestre et lui déclara qu'il était parfaitement en règle. Le secrétaire

s'étant réveillé, se leva, lut à son tour le papier, prétendit qu'il ne valait rien et recommanda au bourgmestre de faire lever immédiatement les ponts jetés sur les fossés.

Fort indécis, le bourgmestre voulut avant tout consulter le magistrat. Mais le secrétaire entendait avoir le dernier mot. Il fit battre le tambour pour appeler les bourgeois aux armes. Il s'ensuivit un tel désordre dans la population accourue en hâte, que les officiers pensèrent qu'ils n'en sortiraient pas vivants.

Sur ces entrelattes, l'ambassadeur et l'escorte étaient arrivés devant la porte de la ville. Lisola se fit connaître et exigea qu'on lui ouvrît ; il ne désirait autre chose, disait-il, que traverser la ville pour se rendre à Diest où il était attendu. Un long temps s'écoula ; l'ambassadeur, malgré qu'il en eût, fut contraint de patienter, sans qu'on lui permit de communiquer avec ses gens enfermés dans l'enceinte, ni d'être informé de leur sort. Il parlementa longuement avec les gardiens des portes. Ce fut un succès estimable pour lui, le roué diplomate, d'obtenir, après de fastidieux discours, qu'on se résignât à le laisser entrer seul. On lui ouvrit avec précaution le guichet de la porte, mais on refusa l'entrée à son valet de chambre, le privant ainsi de ses « hardes de nuit ».

Aussitôt entré, l'ambassadeur fut entouré d'une trentaine d'ivrognes, armés, qui d'une arquebuse, qui d'un bâton. Dans ce lieu inconnu, à l'heure du crépuscule, tandis qu'il voyait s'allumer les étroites fenêtres des maisons hostiles, il lut, tel un prisonnier, mené à l'habitation de Wagemans, qui s'était recourbé dans la conscience d'avoir préservé la ville d'un grand danger. Réveillé de nouveau par sa fille, il se leva de très méchante humeur ; il parla avec arrogance à l'ambassadeur et conclut qu'il l'accompagnerait à la maison communale. Son Excellence hissa son courage au niveau de cette humiliante épreuve et suivit le secrétaire, entouré d'une foule excitée.

Mis en présence du magistrat qui délibérait depuis des heures sur le « cas », le baron de Lisola subit la nou-

velle mortification de devoir fournir des explications à ces obstinés paysans. Il leur montra ses lettres de créance, scellées du sceau impérial : ils daignèrent reconnaître les armes de l'Empereur : l'un d'eux, tournant et retournant le sceau, eut l'impudence de vouloir ouvrir le pli. L'ambassadeur produisit de nouveau la lettre de M. de Louvigny et poussa l'esprit de conciliation jusqu'à demander qu'on laissât passer l'escorte, à dix ou cinq chevaux à la fois. Il s'engagea à payer même par avance tout ce qui serait dépensé dans la ville. « Prenez garde, conclut-il, que ce sont les troupes du Roi : que les hommes sont recrus de fatigue, épuisés de faim et que les chevaux sont raidis par le froid ».

Le secrétaire communal assistait à ces pénibles palabres, entêté et boudeur. Il intervenait par moments, moquant les ordres de M. de Louvigny, traitant de faux le sauf-conduit, manquant de respect au comte de Monterey, disant que celui-ci n'avait rien à voir à Sichem et qu'à l'occasion on le traiterait comme avaient fait récemment entre Louvain et Malines, certains bourgeois qui s'emparèrent de lui et ne lui rendirent la liberté que lorsqu'ils y furent contraints par les gens de sa garde. « A Sichem d'ailleurs, ajouta-t-il, nous ne connaissons d'autre seigneur que le Prince d'Orange ».

Wagemans ne s'en tint pas à ces discours séditieux. Il fit encore sonner le tocsin pour avertir les villages et les hameaux d'alentour : le tocsin sonna quatre heures durant, en dépit des supplications de l'ambassadeur qu'on cessât ce tintamarre aussi obsédant qu'inutile.

A l'extérieur de Sichem, les militaires transis s'alarmèrent. Au bruit du tocsin, des paysans s'empressèrent de tous côtés et prenaient des attitudes menaçantes. Par dessus les murs de l'enceinte, les bourgeois de l'intérieur menaçaient de décharger leurs arquebuses. Quelques coups étaient partis déjà, inquiétant les soldats et effolant les montures. Le comte de Schélarde et l'auditeur Rougemont qui faisaient partie de l'escorte, tentèrent de pénétrer à leur

tour dans la ville, mais leurs entreprises se heurtèrent au refus des bourgeois et à leurs grossières répliques (3).

A l'agacement et à l'impatience de Lisola avait succédé une profonde désolation, non seulement pour sa position et pour sa mission compromise, mais aussi pour le péril où se trouvaient les hommes et les chevaux de l'escorte, le froid et la faim qui les tourmentaient.

Il en vint à adjurer ses tortionnaires qu'ils fournissent du moins de l'avoine, du pain et de la bière, offrant le double du prix : il n'était pas nécessaire pour cela d'ouvrir les portes ; qu'on passât les vivres par le guichet ou même par dessus les murs : lui, Lisola, répondait de tout : ne le tenait-on pas en otage ?

Sans répondre à ses prières instantes, le magistrat fit conduire l'ambassadeur à l'auberge. Le tocsin sonnait toujours. Au bout d'une heure, Wagemans entra cavalièrement dans la chambre de Lisola et, le chapeau insolemment planté sur la tête, lui tint exactement ce langage impertinent :

— Je viens vous dire que vous n'aurez ni passage ni fourrage, ni logement, pour argent ni sans argent (4).

En homme bien élevé, demeurant sans faiblir à la hauteur de la situation, l'ambassadeur eut la magnanimité de remercier le malin pour sa courtoisie, mais l'avertit en même temps qu'il répondrait sur sa tête du dommage infligé à la cavalerie du Roi et de l'insolence qu'il témoignait à son égard.

(3) Sichem avait eu beaucoup à souffrir des « garnisons », au cours de guerres antérieures. Le 28 août 1657, le magistrat écrivait que la « ville » ne comptait plus qu'une douzaine de ménages en état de loger des officiers ou des soldats, les autres étant ou des artisans pauvres ou des « nécessiteux obligés à mendier publiquement pour leur aliment ». Malgré cela, en cet été de 1657, le village logeait l'état-major du marquis de Conflans avec une compagnie de cavalerie forte de cent têtes, sans comprendre une centaine de femmes et d'enfants et en outre vingt-cinq cavaliers de la compagnie de Don Antonio de la Cueva (Archives générales du Royaume, Papiers d'Etat et de l'Audience, n° 2175/2).

(4) En français dans le texte.

Le rustre répliqua qu'il se souciait fort peu d'être pendu.

Le tuesin avait amené quelque trois mille paysans aux portes de Sichem. Certains de leurs chefs pénétrèrent dans la ville, s'informant de la cause de l'erte. Lisola put se faire entendre de l'un d'eux qui, par bonheur, était plus raisonnable et plus modéré que les citadins de Sichem ; il lui remit quelque patacons et lui confia des papiers qui attestaient sa qualité. Cet « officier » put ramener le calme parmi les paysans de l'extérieur et les convaincre qu'une grossière erreur se commettait. Les bourgeois de l'intérieur les traitèrent de félons et les menacèrent de décharger leurs armes sur eux.

Voyant finalement que la situation dans la ville était désespérée, qu'il n'y avait rien à attendre de la foule irritée, Lisola envoya le capitaine Sordet sur les murailles, pour avertir le comte de Schélaré qu'il eût à s'accommoder au mieux avec les habitants. A force de prières et de persévérance, les soldats obtinrent en fin de compte du fourrage pour les chevaux. Leur propre situation n'inspirait aucune pitié. Ils ne trouvèrent aucun couvert et demeurèrent exposés au froid et réduits à piétiner sur la terre durcie.

Rentré dans sa chambre d'auberge, Lisola avait pu, malgré tout, prendre un peu de repos, lorsque le secrétaire se présenta de nouveau à lui dans la même attitude et lui dit :

— « Il faut que vous envoyiez tout à cette heure un de vos gens avec un des nôtres au gouverneur de Diest, avec une lettre ouverte et si le dit gouverneur trouve bon que de vous laisser passer, nous le ferons » (5).

C'était une mission tout indiquée pour le capitaine Sordet. Pour lui permettre de s'en acquitter, il lui fallait un cheval.

— Qu'on donne un cheval au capitaine, contre argent, dit Lisola.

— Je ne suis pas fol à ce point, répliqua le secrétaire. Votre capitaine est homme à ne pas ramener le cheval.

(5) En français dans le texte.

L'ambassadeur, de son ton le plus affable, offrit de consigner le prix du cheval. Il ne parvint pas à fléchir la farouche opiniâtreté du paysan.

— Qu'on donne alors des souliers au capitaine. On ne peut l'obliger à marcher avec ses grosses bottes.

— Il n'en est pas question, répondit le butor.

— Eh bien, alors, que l'un de vos bourgeois s'en aille seul chez le gouverneur.

Cette proposition fut admise après une nouvelle délibération du magistrat.

Le messenger put atteindre Diest et, à quatre heures du matin, toucher le commandant de la place, don Juan de la Torre.

Celui-ci monta sur-le-champ à cheval et se rendit à Sichem pour délivrer le représentant de l'Empereur. Au point du jour, le convoi put traverser Sichem.

L'orgueilleux secrétaire communal ne se montra plus. On présuma qu'une brusque clairvoyance lui avait fait prendre le parti de se terrer.

Le baron de Lisola avait des tâches plus urgentes à remplir que de tirer vengeance des affronts subis. Il poursuivit sa mission. On le trouve à Liège, le 23 décembre (6).

Vers la fin de février, il lui plut de se souvenir des incidents de Sichem ; il en fit rédiger par son secrétaire, le « récit véritable » qui fut remis au comte de Monterey. Le 3 mars 1674, celui-ci transmit le document au chancelier en le priant « d'examiner promptement et à brefs termes cette affaire en justice, en faisant faire au secrétaire son procès par le Procureur général et le châtier selon ses démérites » (7).

Le chancelier chargea le conseiller Christyn de faire rapport au Conseil. Le 6 mars, treize conseillers délibérèrent avec le chancelier. Trois d'entre eux estimaient qu'avant toute décision, il importait de connaître plus en

(6) PIRENNE, *loc. cit.*

(7) Archives générales du Royaume, Conseil de Brabant, A 63, fcs 74 à 84.

détail le rôle des édiles de Sichem. Trois autres furent d'avis que le bourgmestre et le secrétaire fussent l'un et l'autre poursuivis. Huit enfin jugèrent que le secrétaire seul méritait un châtement.

En conséquence, par lettres patentes d'ajournement personnel, le 15 mars 1674, Gilles Wagemans, secrétaire de Sichem, fut cité à comparaitre au Conseil de Brabant, le 4 avril, pour y répondre des outrages infligés à l'ambassadeur de Sa Majesté Impériale par les gens de Sichem, par le magistrat de la ville et par lui-même, secrétaire.

Le 4 avril, Wagemans fut autorisé à se faire assister d'un procureur et d'un avocat. Il choisit pour défenseur M^r Vander Borgh dit o Castro. En même temps l'interrogatoire d'usage fut fixé au lendemain 5 avril et, à sa demande, Wagemans fut remis en liberté, sa présence étant indispensable à Sichem pour assurer son service. Il eut à prêter le serment de se présenter, chaque fois qu'il en serait requis et à payer les frais de justice déjà exposés.

A l'interrogatoire du 5 avril, Wagemans contesta toute responsabilité dans son chef. Son système de défense était simple : ou bien il n'était pas présent à tel incident, ou bien il avait exécuté les ordres du magistrat.

Il eut à s'expliquer spécialement sur le tocsin, sur le refus de fournir du fourrage et de donner un cheval au capitaine Sordet. Wagemans expliqua que c'était par peur des Français qu'on avait sonné le tocsin. Quelques semaines auparavant, en effet, les Français avaient envoyé à Sichem une lettre comminatoire. Cette lettre, datée de Maestricht, le 22 octobre 1673, fut produite. Elle portait ce texte :

« Monsieur,

Comme les Espagnols ont fait des actes d'hostilité dans les terres de Sa Majesté et que nous sommes obligés de faire la même chose de notre côté, ce qui irait entièrement à la ruine du pays, j'ai cru que pour empêcher les courses que nous serions obligés de faire, qu'il serait plus avantageux pour les sujets mêmes du Roi d'Espagne, d'imposer à la contribution et mettre sous la protection du Roi les villages qui dépendent de votre office. Je vous fais cette lettre pour vous dire qu'aussitôt que vous l'aurez

reçue, que vous m'envoyiez quelque personne intelligente pour traiter avec elle de la contribution, si vous voulez sauver vos villages de feu. Je ne doute pas que vous n'exécutiez en diligence l'avis que je vous donne par cette lettre, qui vous servira ou au porteur de la présente, de sûreté de vos personnes en venant ici et retournant. Sinon, je serai obligé de commencer d'exécuter vos maisons et celles des principaux du pays.

Je suis votre très humble et très obéissant serviteur,

du Muineau, intendant à Maestricht. »

Le gouverneur, informé de cette mise en demeure, mandait de son côté au magistrat de Sichem, le 27 octobre :

« Chers et bien aimés,

Comme nous sommes informés que l'intendant de Maestricht vous a sommés à y payer la contribution, nous vous faisons cette, vous interdisant de vous y soumettre en quelque sorte que ce soit.

A tant, chers et bien aimés, Dieu vous ait en sa sainte garde. »

Il était donc normal que les gens de Sichem, voyant apparaître un parti de cavalerie, eussent conçu des craintes pour leurs personnes et leurs biens.

La commune a refusé de fournir du fourrage, même par le guichet de la porte, parce qu'en 1654, les Hollandais ayant usé du même stratagème pour obtenir l'ouverture des portes, pénétrèrent dans la ville et la saccagèrent.

Quant au cheval, Wagemans déclara que, peu de jours avant le 15 décembre, un officier du régiment du prince de Vaudemont avait emprunté un cheval pour 24 heures et n'avait pas encore reparu.

Enfin, lui, inculpe, ne s'était nullement caché : après avoir envoyé un exprès à Diest, il était parti pour Montaigu afin d'y traiter certaines affaires.

Dans l'écrit de défense qu'il composa et présenta au Conseil le 7 avril, M^r Vander Borgh développa ce système de défense. Qui avait à décider l'ouverture des portes de la ville ? Le magistrat l Wagemans n'avait que voix con-

sultative. Qui avait à veiller à la sécurité de la ville et à sa défense contre les entreprises des Français ? Les bourgeois eux-mêmes !

Sans doute le comte de Monterey avait déjà envoyé de la cavalerie pour tenir garnison dans la ville. Les ordres du 6 novembre 1675 étaient libellés en ces termes :

« Chers et bien aimés,

Nous vous faisons cette, vous ordonnant au nom de Sa Majesté, de recevoir et loger en la manière accoutumée, en la ville de Sichern, les gens de guerre que le comte de Roche, sergent général de bataille des armées de Sa Majesté, y enverra et ce, durant le terme de six mois.

A tant, chers et bien aimés, etc... »

Ensuite de ces ordres, trois compagnies du colonel Salins vinrent en garnison à Sichern pendant trois semaines.

Or, le parti de cavalerie qui s'est présenté le soir du 14 décembre, n'a pas inspiré confiance aux hommes de garde : il n'a pu montrer un ordre ni du gouverneur général ni du comte de Roche. Plus ces cavaliers insistaient, déclarant qu'ils étaient des troupes royales et convoyaient un ambassadeur impérial et plus la garde se méfiait et redoutait quelque embûche, quelque ruse de guerre préparant l'exécution des menaces. La garde était fort embarrassée par l'insistance des cavaliers à lui persuader qu'ils convoyaient un ambassadeur. C'est pourquoi, elle prit le parti très réfléchi de permettre l'entrée de l'ambassadeur lui-même, tout en se précautionnant et en refusant l'accès aux gens de guerre. Parti très sage, mais étranger à Wagemans, qui n'a pas d'autorité sur la garde.

Qu'on se représente la terreur qui régnait à Sichern. Les femmes elles-mêmes criaient qu'elles jetteraient au Dener l'audacieux qui s'aviserait d'ouvrir les portes.

Tout le quiproquo provient du fait que personne ne connaissait le baron de Lisola et que celui-ci ne présentait pas d'ordre. On a vu son passeport, certes, mais le ma-

gistrat appela en consultation le curé, deux chapelains et un lieutenant retraité habitant Sichern. Ils furent aussi embarrassés que les gens du magistrat et ne purent leur donner meilleur avis.

Les « excès et insolences » racontés par le baron de Lisola étaient assurément d'une extravagance inouïe : ils appelaient une répression sévère, mais on conviendra, d'autre part, que la défense, fort raisonnable, était d'une rare pertinence ; on comprendra aussi que le Conseil de Brabant hésita et espéra que, le temps aidant, l'affaire s'assoupirait.

On comptait sans le baron. Celui-ci revint à la charge et adressa au Conseil un nouveau mémoire. Il trouvait le « procédé fort étrange tant dans la substance que dans la forme ». « Les longueurs apportées à mettre la main à la cause » le surprenaient. Ne s'agissait-il pas d'une affaire de conséquence, touchant l'honneur de l'Empereur et le service du Roi ? Et pourquoi un procès ? L'affaire devait être « jugée sommairement, tous les faits étant prouvés par les témoignages irréfragables de gens de qualité ». Le secrétaire a été poursuivi seul. On n'en comprend vraiment pas la raison ; il est le plus coupable, c'est certain, puisqu'il fut le « honteux et le principal instrument du tumulte ; néanmoins le magistrat n'est pas excusable de s'être laissé entraîner à la fureur de cet homme qui était leur inférieur et à qui il pouvait et devait imposer silence ». Les raisons de la défense ont paru péremptoires et bien fondées à « ces Messieurs du Conseil », tandis qu'elles sont « ridicules et sans apparence de vérité ni de raison » ; bien mieux que cela, « frivoles et insubstantielles ». Le comble, c'est qu'on a renvoyé « le criminel fort paisiblement en sa maison ». En somme, conclut Lisola, « si je n'avais été averti par d'autres voies, l'affaire demeurerait ensevelie dans un perpétuel oubli et le criminel aurait eu lieu de se vanter d'avoir fait impunément les derniers outrages et insultes à la personne d'un ambassadeur impérial et aux troupes royales ».

Quant à la « substance » de l'affaire, le mémoire de

Lisola examinait les raisons principales avancées par le prévenu : l'obligation de se prémunir contre une surprise des Français et l'impossibilité de reconnaître l'ambassadeur. Le magistrat eut connaissance des ordres de M. de Louvigny : ses membres reconnurent la signature et, par surcroît de précaution, ils la firent reconnaître par un officier réformé vivant parmi eux. Les ordres ne leur parurent ni douteux ni suspects. Ils dirent seulement que Louvigny n'avait rien à leur commander. Ils savaient donc infailliblement que les troupes n'étaient pas françaises. Au surplus, pourquoi avait-on refusé le passage à l'officier isolé qui était arrivé le premier, porteur d'une lettre pour le marquis d'Assuenta ? Craignait-on « un homme seul » ?

D'autre part, il fallait être dépourvu de tout sens commun pour croire que, si c'eût été des troupes françaises, leur commandant et deux officiers seraient entrés dans la ville pour se mettre à la merci des habitants. Il ne fallait même pas avoir « un grain de bon sens » pour croire qu'un parti peu nombreux et sans infanterie viendrait au milieu d'un pays ennemi, où on pouvait le couper de tous côtés de ses communications. Il était insensé de se placer devant une porte de ville et d'y piétiner toute une nuit, alors que la cavalerie ne peut rien contre une place fermée. Une troupe française ne se serait-elle pas retirée en entendant le tocsin et en voyant accourir de toutes parts des paysans en armes ? Ceux-ci reconnurent les troupes royales qu'ils avaient vues souvent en quartier chez eux : ils leur parlèrent en flamand. Mais lorsque ces paysans s'approchèrent des portes pour tenter de désabuser les bourgeois de l'intérieur, on menaça de tirer sur eux.

N'ai-je vraiment pas pu « faire paraître qui j'étais ? » continue Lisola. « Il peut y avoir en cela quelque raison, raille-t-il, car il est impossible de faire voir la lumière à celui qui ferme volontairement les yeux. Je leur ai fait voir mes lettres de crédit avec le sceau impérial qu'eux-mêmes reconnurent et manièrent et même un d'eux fut si insolent que de les vouloir ouvrir ». Les preuves que l'ambassadeur apportait émurent quelques membres du magistrat, « mais

la fureur et l'opiniâtreté du secrétaire ne leur permit pas de se servir de leurs propres lumières ». L'ivrogne de secrétaire ne se connaissait pas soi-même.

Quoiqu'il en soit d'ailleurs — ainsi conclut Lisola. — si les preuves fournies n'étaient pas suffisantes pour emporter la conviction de ces oblus paysans, elles devaient leur inspirer au moins quelque doute : leur incertitude devait les engager à garder « quelques mesures de respect et de bienséance envers une personne qui se disait ambassadeur de l'Empereur ». Il est à peine croyable que le secrétaire ait osé le mettre en danger, irriter contre lui, jusqu'à lui faire tirer des coups d'arquebuse contre sa fenêtre, un peuple agité !

Et que pense le Conseil des propos blessants pour le comte de Monterey ? Quelle n'est pas l'audace de ces gens qui ont osé dire qu'ils ne reconnaissaient d'autre maître que le prince d'Orange ?

Ce secrétaire communal a usurpé une autorité indue, comme s'il était le gouverneur de la place et supérieur au magistrat : il était « ivre de vin et de fureur » ; il a soulevé et enflammé la bourgeoisie tant qu'il a pu. Il pousse maintenant la hardiesse jusqu'à l'impudence, lorsqu'il prétend avoir demandé à l'ambassadeur de nommer quelques officiers de sa connaissance. Il eût pu en nommer cent pour un. La vérité, c'est que lorsqu'il eut euvé son vin, et entrevu le supplice qu'il méritait, il est devenu plus raisonnable : mais il était alors trois heures du matin.

Toutes les vérités alléguées contre lui, Wagemans les nie ; c'est l'attitude d'un accusé qui ne peut trouver son salut que dans le mensonge.

Le Conseil de Brabant reçut-il des ordres ? La réponse de Lisola au plaidoyer de M^r Van den Borghet émut-elle l'Office fiscal ? Le Conseil estima-t-il que les faits dénoncés par un si éminent personnage méritaient un examen plus approfondi ? Quoi qu'il en soit, le 11 août 1674 — le jour même où Condé livra la « grande et célèbre » bataille de Senefle « qui ne fut qu'un carnage » (8) — le chancelier

(8) VOLTAIRE, *Le Siècle de Louis XIV*, chapitre XII.

désigna en qualité de commissaires, le conseiller Christyn et le secrétaire Ysdoren qui auraient à poursuivre l'instruction.

A l'audience du surlendemain 13 août, l'inculpé ne comparut pas. Son procureur expliqua que Sichem est à dix milles de Bruxelles, que la poste ne s'y rendait qu'une fois par semaine et qu'il n'avait pas eu le temps de prévenir son client.

Messire Francxen, avocat fiscal, s'inspirant du mémoire de protestation de Lisola, rédigea un nouvel acte d'accusation, alléguant les « faits nouveaux » qui n'avaient pas été consignés dans le premier acte (9).

A l'audience du 31 octobre, les commissaires ordonnèrent la comparution de Wagemans pour être interrogé sur les « faits nouveaux ». Le procureur de l'inculpé représenta que Sichem était pleine de soldats, en raison du « passage et repassage » des troupes, que les chemins étaient impraticables, qu'il n'y avait pas de service de messagerie entre Diest et Bruxelles, qu'il lui était impossible de prévenir son mandant et qu'enfin son conseil, M^r Vander Borcht était lui-même absent.

Ces raisons sont frivoles, répliqua le Procureur général. Il existe parfaitement une messagerie ordinaire de Bruxelles à Sichem ; d'ailleurs, il est toujours possible d'envoyer un exprès.

Le 9 novembre, Wagemans se présenta à l'interrogatoire. Il persista dans son système : il ne savait rien ; il n'était pas présent lorsque le baron produisit ses lettres de créance ; ce n'était pas lui qui avait fait sonner le tocsin ; il ne s'était pas comporté avec insolence à l'égard de l'ambassadeur ; celui-ci l'avait invité à se rendre auprès de lui, s'était montré très avenant, lui avait d'ailleurs offert un verre de vin et avait trinqué avec lui ; lorsque lui, secrétaire, fut revenu de son erreur, il avait présenté ses

(9) Le 1^{er} septembre 1674, l'Office fiscal informa le gouverneur de l'état du « proces du secrétaire de Sichem », lui adressa une copie de toutes les pièces en demandant des instructions (Office fiscal du Brabant, n^o 1270).

excuses à M. de Lisola et lui avait témoigné beaucoup d'honneur.

En manière de conclusion, il pria les commissaires de considérer qu'il n'y avait vraiment aucun fait nouveau depuis le 4 avril et qu'il n'existait nulle raison de ne pas s'en tenir à la résolution qui fut prise alors.

Wagemans comparut encore en personne à deux audiences, les 17 et 26 novembre 1674. Le 22 novembre, le Procureur général protesta au sujet de son départ de Bruxelles, mais la défense fit observer qu'il avait quitté la ville pour aller desservir son office.

Le baron de Lisola mourut au début de l'an 1675. L'affaire Wagemans n'intéressait plus personne, si bien que le Conseil de Brabant, sans absoudre complaisamment l'inculpé, put en toute tranquillité s'épargner le risque de se tromper et rester sur le doute qu'une défense habile lui avait inspiré. Le temps écoulé aide souvent à mieux pardonner ; il permet de discerner l'élément irréfléchi, tel la peur, mêlé aux actions apparemment les plus absurdes.

J. NAUWELAERS.

Saintes en Brabant et les Nègres

par E. POSSOZ.

Quels rapports entre les Nègres actuels et l'histoire de la commune actuelle de Saintes, aujourd'hui en Brabant, jadis en Hainaut ?

Aucun sans doute si ce n'est que l'étude des mœurs africaines modernes éclaire encore des faits récents de l'histoire de nos pays.

Les phénomènes juridiques qui vont se passer demain en Afrique seront du même genre que ceux de notre propre histoire locale.

Nos ancêtres se sont trouvés devant les mêmes mœurs que celles des Noirs ; peu à peu le droit a évolué sur place mais il est sorti d'un système que j'appelle clanique, et qui est commun à tous les peuples non historiques du monde.

On voit, par exemple dans l'histoire de Saintes, des origines de droit foncier et des origines de village. Pourquoi celles-ci ne seraient-elles pas semblables aux origines des villages en Afrique ou du droit foncier africain ?

M. Georges Patrick Speerckaert nous parle de l'origine de nos paroisses. D'après les auteurs, les premières églises furent fondées soit sur le territoire d'une agglomération d'habitations, soit sur celui d'une « villa » du genre gallo-romain. Au Congo, nous trouvons ainsi des centres habités indigènes et des centres fondés sur un sol occupé par des Européens; ces derniers, que nous nommons extra-coutumiers, au Congo Belge, parce qu'habités par des Noirs mais en dehors de leur clan, se fondent soit sur une plantation, ou sur un terrain minier, comme camps de travailleurs indigènes, soit auprès d'un bourg, au carrefour d'une

route de Blancs, ou auprès d'une agglomération de Blancs, ou plus simplement auprès d'une Mission et de son église.

Le droit foncier semble, à Saintes, avoir eu deux origines importantes : les Seigneuries et les biens d'Eglise. Les sols habités par les indigènes semblent avoir eu moins d'importance car on voit dans les vieux actes, comme celui de 860, qui englobe dans les biens de Saintes 13 hommes et 10 femmes comme serfs attachés à la terre, outre 19 colons avec leur famille.

Il n'y a là rien d'étonnant pour un observateur de mœurs africaines. Les Seigneurs, ne sont-ce pas ceux qui en Afrique sont nommés pères ou chefs. A côté d'eux l'on trouve toujours ceux que les mauvais ethnographes d'aujourd'hui nomment sorciers, féticheurs ou magiciens et qui ne sont à vrai dire que les avoués ou intermédiaires versés dans les procédures interclaniques, ou avec l'au-delà.

Depuis la Révolution Française, Saintes est devenue une commune, comme tant d'autres. Pourtant il y a eu, tant en pays wallon que flamand, un grand nombre de localités nées surtout d'un clan, d'un assez vaste groupe familial, sous un « père de clan », sous un chef de village. Et sans doute y en a-t-il toujours eu un assez grand nombre de si importantes qu'elles ont proliféré autour d'elles. Car que dire de familles comme la mienne, avec un grand père ayant plus de douze enfants, plus de cinquante petits-enfants, en un siècle, s'il fallait joindre une tout aussi nombreuse domesticité, des clients, et que sais-je encore ?

Car, si après cinq cents ans d'occupation romaine et gallo-romaine, des Francs se sont établis dans le pays, ils ne se sont pas seulement formés à partir des vici et bourgs ou des villes ou résidences romaines, mais surtout à partir des hordes germaniques ou des familles franques.

On comprend qu'en 860 deux moulins à blé, trois brasseries à cervoise ou à bière, ne formaient pas le tout de l'intérêt économique, industriel ou social des terres de Saintes.

Restée rurale, Saintes ne s'est guère développée. Et pourtant, si de 1900 à 1930 le nombre d'habitants s'est

accru de 1.456 à 2.033, soit en 1930, 815 ménages, cela est dû sans doute au développement des carrières de Quenast, lesquelles ont donné, dans leur voisinage, sur le territoire de Saintes, naissance à un tout nouveau quartier ouvrier, passé le hameau ancien de Wisbecq. Moins de deux mille habitants avant 1850 semble avoir été un maximum pour l'époque intermédiaire entre nous et l'époque de Sainte Renelde, martyrisée en 680, dans l'église même.

Le rôle des grandes abbayes est resté important parce que la science et l'instruction se sont répandues par elles, parce que l'élite chrétienne tendit à réaliser les vœux évangéliques et à vivre de la solitude de l'âme avec Dieu, mais aussi parce que déjà chez les païens, dits barbares, le rôle des représentants et connaisseurs de l'au-delà était influent.

On comprend donc que les terres aient été données à certaines abbayes d'autant plus que les héritiers des Seigneuries furent parmi l'élite chrétienne, à la suite de l'exemple des chefs et des rois les plus éminents, convertis souvent par leurs femmes gallo romaines.

Si l'on admet l'importance d'une métaphysique clanique, basée sur l'idée de lignée paternelle, on comprend aussi que lors d'une transformation de la société européenne des premiers siècles, les droits reconnus à Dieu, aux spécialistes de la religion et de la métaphysique, et les biens relatifs aux cultes et aux droits sacrés aient été nombreux. On comprend aussi que les droits civils nient été accordés par préférence dans tous ces cas : que surtout ils nient été souvent mal distingués en civils et religieux, plus encore, que jamais il n'y ait eu lieu à les laïciser.

Si l'allégeance à la lignée formait la manière de concevoir les droits, ceux-ci devaient tous, chez les païens, être pris pour essentiellement de droit divin, l'allégeance à une lignée signifiant surtout l'allégeance à sa tête, c'est-à-dire au Père éternel.

La forme des droits claniques, païens, nous semble bien telle. C'est à ce point qu'à notre humble avis, le droit de propriété est encore inexistant chez les peuples dont s'occupent les ethnographes aujourd'hui. Les droits y sont

comme dans la Rome antique ancienne attribués à des « sui juris », souverains et indépendants, à des pères dont dépendaient les personnes des « alieni juris ». Ainsi l'histoire du droit chez les peuples claniques tend, depuis les temps les plus reculés, à l'effacement du droit de père, ou « paternat », et à l'innovation d'un droit propre à chacun des « enfants », droit de « propriété » pour tous les individus, droit à nuance égalitaire, entre toutes les têtes, au lieu des têtes de lignée seules. Néanmoins, aussi longtemps que le système de droit reste « clanique », ou familial, aussi longtemps également la fonction formatrice de droits de l'idée de paternité n'est pas disparue.

Et cela même nous semble expliquer un grand nombre de survivances de la lignée, de la paternité, ou de droits de chef et de père dans nos anciennes coutumes et institutions européennes.

Deux fois de suite sans doute, Saintes a été, comme nos autres localités wallonnes ou Namandes, christianisée et deux fois sans doute les anciennes institutions claniques y ont reçu une direction nouvelle vers notre civilisation moderne. La première fois, ce fut le conquérant Romain qui apporta ses institutions juridiques, politiques, sociales, et quelques chrétiens ; la seconde fois, ce fut le conquérant german ou même auparavant le conquérant gaulois qui reçut l'évangélisation et le système nouveau d'institutions, après s'être définitivement fixé sur un sol déjà romanisé.

Si la dernière invasion franque eut lieu il y a plus de 1.500 ans, Saintes a pourtant connu encore, comme commune wallonne, une invasion Namande il y a peu d'années dans son quartier proche de Quenast. Les ouvriers carriers qui s'y fixèrent avaient mêmes institutions que les wallons au milieu desquels ils venaient travailler et s'établir : ils manifestaient cependant un esprit d'initiative un peu plus grand et ils avaient encore, en général, un esprit chrétien un peu différent, quelque peu pénétré de la mystique de Jean Ruysbroek.

Ce fut sans doute une arrière-garde wallonne qui se fixa à Saintes vers l'année 500 ou 600. Ou bien encore,

Sainte Renelde appartenait à une lignée wallonne établie là depuis plusieurs siècles et ne fut martyrisée en 680 que par des troupes de passage, avant gardes franques, flamandes qui, peu nombreuses, passèrent plus avant en pays wallon, laissant le gros des troupes à une demi-heure de là, où elles forment désormais frontière linguistique.

Il se peut aussi que le fait de dépendre plus tard de Seigneurs et d'Abbés du pays wallon, rendit Saintes wallonne. Car plus d'une fois la frontière linguistique flamande fut dessinée par des démarcations administratives. Il fut d'ailleurs trop tard pour changer la langue de Saintes lorsqu'elle passa sous le baillage d'Enghien, d'ancien régime, ou sous le canton de Hal, depuis hon cent ans, villes flamandes par le peuple, françaises par l'administration.

La villa romaine qui donna naissance au lieu qui, depuis le martyre de Sainte Renelde et de ses deux domestiques St Grimbald et St Gondulphe se nomma Saintes, fut sans doute dévastée fort tôt mais dut être rebâtie plusieurs fois. Il ne semble pas que le nombre des habitants agglomérés autour de la villa ait été assez grand pour forcer l'endroit à se perpétuer. Il est plus probable que les deux Seigneuries de Saintes, celle du nom, et celle de Mussoin, et peut-être même celle de Wisbecq, ont été fondées sur les restes des dépendances de l'ancienne villa romaine.

La frontière linguistique semble avoir été modifiée par une remontée de Wallons vers le Nord. En effet, les noms flamands de Wisbecq, Tweeback (Tuhize), Oisquereq, et autres montrent à l'est de Saintes et même un peu au Sud-Est d'anciens lieux germaniques.

Si l'on attribue le meurtre de Renelde aux Huns, il faut croire que cela indique un fait survenu avant que les Francs ne soient bien connus dans la région ; le nom de « Huns » n'a-t-il pas été répandu en Europe occidentale par les écrivains pour désigner n'importe quel envahisseur inconnu ?

Il faut aussi admettre que dès avant 680, la villa romaine était remplacée par une habitation de Seigneur gallo-romain, dont la domesticité chrétienne était assez

nombreuse pour que sa chapelle privée ait déjà été muée en église paroisiale. Tout au moins l'esprit apostolique de la famille de Sainte Renelde était il déjà grand, peut-on penser, car on sait que les « princesses » gallo-romaines ont contribué beaucoup à la christianisation de l'Europe occidentale, notamment en convertissant leurs maris, chefs conquérants des Gaules, nouveaux envahisseurs païens.

L'immense succès de l'apostolat et de l'évangélisation de nos jours au Ruanda-Urundi est dû en partie au fait que le chef du pays s'est fait catholique. Il est probable que la même influence s'est exercée dès la chute de l'empire romain.

Le fait que l'église du martyr était dédiée à Saint Quentin situe son érection après la canonisation de celui-ci.

Saintes fut sans doute très tôt occupée de manière agricole. La forêt charbonnière, dont les vestiges existent encore, et qui ne fut guère dépassée par l'envahisseur flamand, n dû s'étendre jusqu'au delà de Saintes, sinon jusque là. Si l'actuel bois de Stéhou n'en fit pas partie intégrante, du moins la forêt de Strihoux toute proche en fut partie.

Un peu plus à l'est de Saintes, sur la commune de Lembecq, encore flamande, le hameau du Malheide semble avoir été connu déjà comme bruyère dénudée par les Gallo-Romains : le lieu semble devoir en partie son origine nominale du fait qu'on y rendait la justice et qu'on y exécutait les coupables. Le « mallum » ou cour de justice y siégeait déjà alors (1).

Il n'est donc pas étonnant que nous sachions que peu après la vie de Sainte Renelde, il y avait à Saintes une vingtaine de « tenures » de paysans et sans doute plusieurs fermes dépendant de Seigneurs habitant ailleurs.

L'usage de la dime si répandu en Europe occidentale jusqu'à la fin du XVIII^e siècle nous parait provenir directement du droit clauque.

(1) Mais « mala » en langue pré-indo-européenne signifiait « hauteur ». Peut-être est-ce là l'origine du mot. Cfr. *Revue internationale d'onomatologie*, juin 1957, p. 96.

Celui-ci se caractérise par le droit de « paternel » selon lequel les pères de famille possèdent pour eux et pour les leurs et même possèdent les leurs. Ce qui, en Afrique nouvelle, reste partout comme dernière caractéristique de ce droit, antérieur à l'existence du droit de « propriété », selon nous, dans l'histoire des institutions humaines, c'est précisément le double droit réservé au père-maître d'une part de reprendre tout droit alloué par lui aux siens, du moins dans certaines conditions, et d'autre part de recevoir des siens des objets destinés à servir de preuve récongnitive de son droit de père. Lorsque la vie diminue dans le clan, que par exemple la fécondité des cultures, des animaux, des chasses se fait moindre, il est juste, dans l'esprit clanique, de rendre plus ferme, plus intime, plus « juridique », le lien de filiation, d'allégeance ou de paternité. Ce lien est conçu suivant un complexe ontologico-juridique. L'être même influe sur l'être ; par une procédure, originairement d'ordre métaphysique, plus tard de plus en plus exclusivement juridique, la fécondité du père est artificiellement augmentée. Plus tard on a nommé sacrifice la livraison des signes visibles de ces actes récongnitifs, lorsqu'on les considérait comme actes de culte, et on les a nommés tribut, dîme, etc., lorsqu'on les prenait pour livrés pour des actes de droit public. Les impôts modernes ont une signification purement économique mais proviennent certes des liens d'affiliation à une lignée ascendante, et à ce qu'on a nommé « de droit divin ». Ce qui passa durant la plus grande longueur des siècles humains pour droit du père, passa ensuite pour droit de prince ; le droit clanique lui-même tend ainsi, depuis les temps les plus primitifs, à passer de l'idée de paterfamilias à celle de chef politique, au fur et à mesure qu'un plus grand nombre d'individus dépendent d'un seul.

La dîme, tout en ayant même origine par exemple que le métayage, en diffère surtout en ce qu'elle est devenue de droit public tandis que la part cédée par le métayer l'est restée au titre civil. Il existe déjà chez nos Noirs africains des contrats par lesquels le bétail est placé pour

une durée illimitée, chez un « enfant » ou « sujet », moyennant une part du croît ; et ces contrats ont déjà lieu entre personnes dont il devient fort incertain qu'un lien paternel les relie. C'est d'ailleurs, selon nous, partout, dans l'histoire du droit primitif et clanique, que les contrats ont fini par largement suppléer aux droits filiaux et paternels ; devenus un jour égaux les contrats semblent avoir été originairement des moyens fictifs, ou de procédure métaphysico-juridique, pour instaurer des filiations ou des paternités juridiques.

Les portions congrues, elles aussi, semblent bien provenir directement des institutions claniques. En effet, les droits que j'appelle de « paternel » sont des droits aussi de primogéniture ou d'ainesse. Ils s'étagent de « père » à « père », d'ainé à puiné ; la lignée ascendante ou descendante veut être perpétuelle : sa perpétuation, celle de la vie humaine et le rôle que chacun y joue, comme « père » forment les idéaux de l'homme primitif. Aussi, lorsqu'un animal est tué à la chasse, le père a droit à la tête, son suivant ou puiné le cou, le troisième l'épauule, et ainsi de suite jusqu'aux portions congrues. Parfois le fils aîné, parfois le frère puiné, parfois le métaphysicien passent pour être le vrai puiné selon le droit ou selon la métaphysique. On comprend dès lors qu'aux curés reviennent les portions qui suivent celles des seigneurs, à une époque où le droit romain de l'empire a déjà fait faire un grand pas au droit de « propriété » ; selon celui-ci, les « pères », chefs ou seigneurs et maîtres tenaient pour eux, en propre, individuellement, tout ce qu'ils possédaient ; ils cessaient, tout Francs ou Germains qu'ils étaient, de posséder comme « pères ». Pourtant, ils ne pouvaient pas se décider à laisser leurs magiciens et ensuite les prêtres chrétiens, sans une part de leur sol, de leurs biens, de leur « propriété ».

Il est assez naturel que les rentes seigneuriales, les vingtièmes et les tailles proviennent des anciens droits des pères de famille. En effet, de plus en plus, au cours des siècles, il y a eu non seulement division du travail et organisation de fonctions, dérivés du travail et des fonctions

paternelles, mais également analyses de plus en plus poussées des divers éléments compris dans l'état de père. Une illusion consistait à penser que dans la civilisation des primitifs, où règne uniquement ou domine encore la qualité de père, il n'y ait déjà plus aucune différenciation juridique, ni surtout aucune organisation du droit, du corpus juris ou des mœurs sociales instituées.

On trouve naturel de représenter Dieu comme un vieux Père barbu et sans doute le Christ est venu nous parler de son « Père » en termes anthropomorphiques, tout en nous révélant l'intimité divine, c'est-à-dire Trois Personnes en Dieu, mais cependant Jésus a parlé en homme de son temps, s'adressant à tous les peuples claniques de son temps et du passé, et maintenant les bases philosophiques, institutionnelles de son peuple élu, encore toutes pénétrées de la civilisation clanique que nous rencontrons aujourd'hui encore dans les cinq continents et chez des dizaines de millions d'individus, même non coloniaux.

Il nous paraît aussi fort « naturel » de vénérer les reliques des saints. Et nous rattachons immédiatement et simplement cet honneur au respect pour les morts, ou au culte des saints. Pourtant il y a surtout à cela des raisons traditionnelles, institutionnelles. Partout nous constatons que les institutions de la vie clanique, la plus primitive que nous puissions retrouver dans l'histoire du monde humain, prennent leur point de départ dans un ensemble unique d'idées auxquelles on doit reconnaître le caractère d'une métaphysique comme aussi d'un droit fondé sur cette métaphysique ou même encore fort imbriqué en elle.

C'est ainsi que l'on voit nos Nègres actuels se servir des restes de leurs morts à des usages fort divers. Tel groupe congolais enterre ses morts dans une petite fosse de quelques centimètres, circonscrite par un rectangle de rondins plantés à même la terre d'une petite termitière ; la fosse est couverte de quelques branchages et d'un peu de terre ; au bout de quelque temps les ossements sont à nu ; la tête est placée à côté de la porte d'entrée de la case habitée par le fils aîné ; elle est placée sur un pieu muni

d'une triple fourche, enveloppée de feuilles ou de terre glaise.

Tous les usages des os, des déchets humains, vêtements, cheveux, ongles, etc., semblent ne remonter qu'à une même source, idéologique ou métaphysique. On pense, dans l'humanité primitive, qu'en prenant une partie d'un tout, on peut prendre le tout indivisible, la substance même. Ainsi en prenant un insecte sur un arbre, on pense se saisir de la substance, de la puissance, de la force vitale de l'arbre, qui passe pour fort, au sens de la vie invisible, conçue sur le plan ontologique. Appeler cela « magie » en français moderne, c'est médire de l'idée primitive, c'est s'interdire de comprendre encore les institutions claniques dans leur logique interne, sans doute fautive pour nous.

Les êtres mêmes, dans ce système ancien, passent pour pouvoir s'influencer l'un l'autre, de manière invisible, inconnaissable, suprasensible. La force de vie d'un mort peut ainsi se communiquer, par une participation de genre ontologique. On la recherche parfois de préférence à celle d'un vivant. Et même l'usage courant est de se servir des « appartenances » des vivants pour leur nuire en détruisant leurs déchets organiques.

L'explication historique semble ici certaine. D'ailleurs, dans presque toutes les institutions juridiques, sociales, politiques, religieuses, nous sommes aujourd'hui tentés de ne plus voir que l'expression d'un sentiment naturel. Cela nous trompe souvent.

On ne sait à quand remonte la procession à Sainte Renelde. Il est fort probable qu'elle ne tarda pas beaucoup après la canonisation de la sainte ou même pas très longtemps après son martyre, à elle, ou celui de sa sœur Gudule, sans doute à Hamme.

On nous montre encore aujourd'hui, dans cette procession, comme dans beaucoup d'autres semblables, les cavaliers ornés d'une ceinture rouge. Il est moins historiquement certain que cette couleur provient ici de l'usage clanique primitif.

Nous savons que chez nos Wallons le deuil est en grand honneur. Jadis, au marché de Hal, il était facile de savoir s'il fallait parler en flamand ou en wallon car les marchandes wallonnes portaient le deuil durant deux ans et demi ou deux ans et six semaines, et les flamandes ne le portant jamais, rien que la couleur noire du vêtement eut suffi. Pourtant la coupe aussi différait, car les femmes de Saintes portaient une veste droite, sans ceinture.

Chez nous, le deuil se porte en noir, en Chine il se porte en blanc. Chez les primitifs, le blanc signifie en général la décharge de toute obligation juridique; on l'emploie donc couramment envers les défunts, car les institutions de deuil clanique veulent que la séparation du mort d'avec les vivants du clan soit entière; le maître du deuil, qui n'est pas toujours l'héritier, et d'autres proches se mettent du blanc comme preuve d'extinction juridique de toute obligation envers le mort, ou du mort envers les vivants. Car ce qu'on craint de lui, c'est qu'il vienne saisir la substance invisible d'un autre vivant et l'emmène dans le clan des morts. De là qu'on lui dit : *laisse-nous en paix*.

Le rouge au contraire du noir, est la preuve de la pleine vie car il est couleur de sang; toute vie exubérante doit se signifier par là. La victoire et la palme du martyr se prouvent donc de cette manière.

On peut dire ici que l'Église a toujours considéré le rouge comme la couleur liturgique des martyrs. Sans doute; et comme la signification du rouge clanique a été universelle, on peut penser qu'aucune preuve locale ne peut en être tirée. Pourtant, le fait que c'est le folklore, que ce sont les laïcs, qui dans la procession se ceinturent de rouge, il ne semble pas y avoir ici un usage liturgique seulement.

Et cela justifierait l'idée que la procession remonte à une époque où les mœurs des Germains étaient encore vivaces dans leur signification ancienne.

Nous trouvons aussi « naturel » que le vassal ou l'héritier reçoive en Europe médiévale « l'investiture » ou, s'il est collatéral, le « relief » s'ajoute comme « impôt ».

Pourtant cela aussi remonte sans doute aux temps les plus reculés de la vie du clan.

Le père de famille, seul maître du droit dans la famille romaine antique, seul *sui juris*, — et non « *alieni juris* » — c'est à dire aux droits d'autrui, du père — le fut aussi certainement dans les familles les plus primitives. Il l'est encore dans le droit domestique de nos pays. Il alloue donc aux siens, à ses « enfants » selon le droit clanique, des portions de son droit unique, de son « paternel ». Ainsi toute allocation d'un démembrement de sa personne juridique et de son « paternel » ou droit de père, s'accompagne d'un signe visible, d'une preuve. Et c'est l'investiture, quant au chef, envoi en possession, quant à l'héritier, etc. Et l'on conçoit que, plus tard, lorsque l'aînesse n'importe plus tant que la filiation directe, il faille aussi de la part du collatéral héritier, un acte reconnaissant de l'allégeance au « père », et ceci sous forme de « relief », quelque chose qui rappelle la portion congrue comme un à côté. Relever d'un père, d'une lignée reste encore très tard une nécessité juridique.

De même le droit de rendre justice fut primitivement l'une des fonctions du père. Purement domestique d'abord, elle dut, très tôt dans l'humanité, devenir interfamiliale, interclanique. Le père d'un clan se borna aussi sans doute assez vite à dégager sa responsabilité en faisant faire toute la procédure d'instruction par ses putnés. Aussi voit-on les chefs nègres se contenter d'entendre non seulement rapport sur les affaires instruites mais même jugement en projet : ils ne font alors plus qu'opposer leur veto pour le cas où l'ordre public coutumier serait violé et où la tranquillité publique du moment serait en danger par le jugement. Sinon, il donne son accord, c'est-à-dire l'homologation du jugement.

On comprend aussi qu'une haute et une basse justice se distinguent assez vite, selon que les juges représentent un chef, une branche aînée, un lieu supérieur. Le droit se divise très tôt en droit du sang et en droit du lieu. En effet, dès que la famille s'agrandit et devient clan par

l'adjonction d'étrangers, c'est par une fiction juridique et par une simple admission sur le sol du clan qu'ils reçoivent leur allégeance à la lignée, et au clan, constitué dès lors.

De toutes ces organisations préexistantes dans le droit clanique des primitifs ou des peuples attardés actuels, il subsiste de nombreuses traces directes, toutes institutionnelles, historiques, claniques.

Ce qui importe donc à connaître dans ce qu'on nomme ethnologie et folklore, c'est l'histoire des institutions juridiques. Elles se sont développées elles-mêmes, par des lois simples de développement intérieur. L'étape parcourue depuis les premiers siècles de l'homme jusqu'à nos jours est souvent très brève.

Ainsi, il n'y a guère, le droit de barrière et d'octroi était encore vivant chez nous. Il y a moins de cent ans nous avons par là en Belgique une suite directe à ce qui se passait chez les peuples les plus primitifs. Les nègres actuels font largement usage de ce que nous appelions « barrières ». Ils mettent tantôt un simple bâton, et l'appellent d'ailleurs limite, borne, séparation. Ils se contentent d'une simple herbe tordue, d'une branche cassée sur le sentier. Eux aussi se font remettre un objet lors du passage s'il y a lieu. Ce fut d'abord pour indiquer le chemin dans l'immensité de la forêt ou de la plaine qu'ils firent usage ensuite surtout dans les relations interclaniques ou internationales. Beaucoup de ces « barrières » ont trait aux droits civils mais beaucoup se rapportent à des êtres invisibles.

Les carrefours sont particulièrement pris dans un sens métaphysique, que nous dirions simplement « figuré » mais qui passe pour les ethnologues actuels pour « magique » parce que les primitifs y accordent un sens de vérité, trait marquant de toute métaphysique, vraie ou fautive. On prétend réel un fait, un rapport, une chose, un être d'ordre suprasensible ou pris pour tel. Ainsi on enterre dans un carrefour les cordons ombilicaux des jumeaux : cela garantit bonne vie, bon succès, n'importe laquelle des deux direc-

tions que l'on y prenne, car les jumeaux sont preuve d'abondance, de vie féconde.

Le droit du lieu s'est ainsi développé tout autrement encore que comme un droit de propriété foncière. D'une part en effet, il a servi de succédané du sang, de la lignée; d'autre part, il a rempli de multiples rôles dans les relations interclaniques et entre les vivants et les êtres invisibles. Les animaux et plantes, dont les primitifs ne voyaient pas les villages, sont toujours pris par eux comme « invisibles », comme appartenant au monde métaphysique, parce que leurs chefs et villages le sont.

Les Jonchées réprobatrices et les Jonchées cérémonielles

par JULES VANDERFUSE.

Les villages sont rares où le 1^{er} mai n'ait donné l'occasion à quelque démonstration joyeuse des jeunes gens envers les jeunes filles. L'une des formes les plus curieuses que revêtaient ces intentions, se rencontrait dans un usage particulier aux environs d'Andenne (province de Namur). Il s'agissait des « chemins de sable ». Naguère encore, à Seilles, si vous parcouriez de grand matin, le 1^{er} mai, les chemins de cette jolie localité, vous les voyiez sillonnés de longues trainées de sable blanc qui se côtoyaient sans se confondre. De temps à autre, l'une d'elles quitta la voie principale, prenait l'étroit passage donnant accès à une habitation rustique et s'arrêtait sur le seuil. Il vous suffisait de suivre la trainée en sens inverse pour aboutir à un autre seuil ; vous aviez ainsi accompli le trajet qui unissait, chaque soir, l'amoureux à sa belle.

Ces trainées ondulant quelquefois sur une étendue d'une lieue, et même davantage, mettaient le public sur la piste de toutes les intrigues amoureuses de la localité. Mais il fallait, pour les voir, être bien matinal, car plus d'une jeune fille devançait l'heure habituelle du lever pour jeter un coup d'œil inquiet sur le sentier conduisant à sa demeure. Si son secret avait été surpris, rouge de confusion, elle savait manier d'une main énergique et prompt, le balai préparé dès la veille pour effacer la trainée révélatrice.

Il arrivait que plusieurs chemins de sable aboutissent à une même porte et formaient un petit monticule. Alors, la chose devenait grave, et la belle, en s'éveillant, était lurtieuse de voir ainsi sa coquetterie dévoilée.

Malgré toute la vigilance déployée par les intéressées dans cette redoutable nuit de mai, il était excessivement rare qu'elles parvinssent à découvrir les auteurs de leur déconvenue (1).

Il en était de même à Andenne où cette coutume s'étant exercée un jour, au détriment d'un mayeur célibataire et fringant, fut interdite comme donnant lieu à des abus (2).

A Wangenies (arrondiss. de Charleroi), pour punir les infractions à la fidélité conjugale, on avait recours, jadis, à la « djonkure », c'est-à-dire une trainée de lait de chaux, ou de sable, ou de cendres, reliant l'habitation des coupables.

A Wagnelee (même arrond.), quand on apprenait qu'un homme avait des relations coupables avec une femme, on faisait une jonchée de sable ou une trainée de lait de chaux entre les maisons des deux intéressés. Coutume tombée en désuétude vers 1805.

A Saint-Amand (même arrond.), c'était une voye (voie route) au moyen de sable blanc qui, dans les mêmes circonstances, était faite la veille du 1^{er} mai.

La même coutume a existé, jusque vers 1900, à Fleurus, localité voisine.

A Ligny (arrond. de Namur), on ne se contentait pas d'une trainée de lait de chaux ou de goudron : on « pitait » (donner un charivari), en outre, les intéressés. Cette coutume a pris fin vers 1880.

(1) *Wallonia*, t. I (1893), pp. 74-75. Le journal liégeois *La Meuse*, numéro du 28-29 avril 1888, décrit cette coutume au présent, ce qui permet de supposer qu'elle existait encore en 1888. Ce même journal nous apprend qu'à Seilles, il était d'usage de faire des « chemins de sable », la nuit du 31 mars au 1^{er} avril, « depuis un temps immémorial ».

(2) René BLOUARD, *La Basse Meuse namuroise* Namur, 1946, pp. 104-105. — A. MELIN, *Histoire de la ville et du ban d'Andenne*, Liège, 1928, p. 326.

Cette façon de dévoiler publiquement des amours vraies ou supposées, a existé, également, en France, dans le Hurepoix. A Mennecy, le 1^{er} mai, les jeunes gens faisaient, judis, une trainée de sable à lapin entre la maison d'un amant et celle de sa maîtresse. Ces trainées atteignaient quelquefois 5 à 600 mètres de longueur (3).

C'est de la sciure de bois qu'à Landry (Savoie), la veille de Pâques, les jeunes gens répandent entre la porte des jeunes filles et celle des garçons qui les fréquentent (4).

A La Motte (Isère), quand un homme déjà âgé fréquente une fille du même âge, ses ennemis sèment une trainée de sciure de bois de la maison de la femme à celle de l'homme : celui-ci se met généralement en colère et presque toujours, cela se termine par des coups (5).

Une coutume analogue, mais dont la raison d'être est quelque peu différente, se retrouve dans maints villages de l'Est. Ainsi, dernièrement, à Nidrum, un jeune homme, appelons-le Joseph, vient d'épouser, disons Louise. Cette dernière, avant de se fiancer à Joseph, avait été courtisée par Jules, qui, le jour du mariage de son ex-future, « reçoit une poupee ». Il s'agit d'un grand mannequin que les jeunes gens ont suspendu à un gros arbre d'un carrefour, pendant la nuit. De plus, pour bien montrer leur intention, ils ont relié la maison de Louise à celle de Jules par une trainée de paille ou de sciure de bois, en passant par l'arbre portant le mannequin. La plaisanterie, que d'aucuns pourraient trouver vexante, est toute naturelle dans la région. Personne ne se fâche, c'est la coutume (6).

Le fait m'a été confirmé par M. Xhayet, mon collègue à la Commission nationale de Folklore. A Thommen et Grufflange, région de Saint-Vith, pendant la nuit précédant le mariage, on sème de la balle d'avoine (en allemand kaff, en patois kaaf) de la porte du prétendant évincé, à

(3) Claude et Jacques SEIGNOLLE, *Le Folklore de Hurepoix*, Paris, 1927, p. 147.

(4) Arnold VAN GENNEP, *Manuel de Folklore français contemporain*, T. 1^{er}, vol. 3, Paris, 1947, p. 1386.

(5) Arnold VAN GENNEP, *Le Folklore du Dauphiné, (Isère)*, T. I, Paris, 1932, p. 83.

(6) Journal « La Libre Belgique », 5 décembre 1948.

la porte de la jeune fille. Il en est de même quand il s'agit d'une délaissée. Dans les villages d'expression allemande du canton de Malmédy : Büdingen, Büllingen, Wirtzfeld, etc., on sème de la balle d'avoine aux mêmes occasions et à peu près de la même façon qu'au pays de Saint-Vith.

Dans les villages de la Wallonie malmédienne, cette coutume est beaucoup moins usitée; elle se perd de plus en plus et, ajoute M. Xhayet, je pense qu'elle s'y était infiltrée des villages voisins d'expression allemande.

A Waimes et environs, on ne sème pas de la balle de paille à l'occasion de mariage. Mais on l'a semée, la nuit du 1^{er} mai, chez de vieilles filles, devant leur maison et sur porte et fenêtres. Pour que le dépôt adhère bien, on arrose les fenêtres. Mademoiselle Léonie Michel, de Waimes, âgée actuellement de 90 ans (janvier 1949), a encore été l'objet de cette farce à l'âge de 70 ans.

La même coutume se retrouve en Flandre orientale, notamment à Serskamp, Wichelen, Schoonnaarde, etc. Je résume les renseignements qu'a bien voulu me donner M. Jules Pieters, également mon collègue à la Commission nationale de Folklore.

La nuit qui précède le dimanche de la publication des bans de la jeune fille, les jeunes gens jettent devant la porte de l'amoureux évincé, des bales de seigle ou d'avoine en quantité telle que le matin, les habitants de la maison ont de la peine à en franchir le seuil pour sortir. Lorsque ces derniers ouvrent leur porte, les bales se dispersent à l'intérieur de la maison : c'est ce que les « semeurs » désirent. De plus, si l'habitation de cette jeune fille n'est pas trop éloignée de celle de son ancien amoureux, on fait une trainée allant de la porte de l'un à celle de l'autre ; par contre, si cette distance est trop grande, on se contente d'amorcer une trainée de quelques mètres, au départ de la maison du jeune homme abandonné, dans la direction de la maison de celle qui va bientôt se marier.

A Smetlede, petite commune avoisinante, on sème les bales de la porte de la maison de l'évincé jusqu'à celle de l'église.

A Audomen et Mespelare, on ajoute aux bales de seigle, des pelures d'oignons.

Parfois, notamment à Wichelen, on envoie à l'évincé une enveloppe contenant quelques pelures d'oignons, ainsi qu'une pincée de bales.

La même chose se produit lorsqu'il s'agit d'une jeune fille délaissée au profit d'une rivale plus heureuse. Rien n'est fait si l'abandonné ou l'abandonnée est déjà marié.

Ordinairement, les intéressés, connaissant la coutume, s'attendent à ce qu'on vienne « semer » devant leur porte ; ils laissent faire et se contentent, le dimanche matin, de balayer les bales y déposées ; parfois même, ils les laissent en place. Mais d'autres montent la garde ou la font monter par un parent, et lorsque les « semeurs » se présentent pour accomplir leur besogne, ils reçoivent sur la tête ou sur le dos, un seau d'eau, voire même de purin.

Dans la région envisagée, cette action de répandre en tas, des bales de seigle ou d'avoine, se nomme « kaf of lemen strooien », tandis que pour une traînée, on dit « een gang kaf ».

Toutes ces manifestations sont l'œuvre de la jeunesse masculine, les amis de la personne évincée y prennent part comme ceux de la personne préférée.

A Aiguebelle et dans les environs, le jour de la noce, les prétendants évincés, vrais ou supposés, trouvent à leur lever, au matin, une piste de sciure de bois qui conduit de leur porte à celle de la mariée ; c'est ce qu'on appelle la *branna*, de *bron*, son. Au Vernil (canton de la Rochette), on semait, dans le même but, de la sciure de bois ou des bagues de châtaignes ; mais cette coutume se perd de nos jours (7).

A Lavaldeus (Isère), aux amoureux évincés, les jeunes gens sèment également de la sciure de bois devant leur porte et sur une partie du chemin « pour sécher leurs larmes ». Ailleurs (Valbonnais), si un jeune homme a été refusé par une jeune fille, lorsque celle-ci se marie, les jeunes

(7) Arnold VAN GENNEP. *En Savoie*, t. I, Chambéry, 1916, p. 474.

gens du pays sèment de la sciure d'une maison à l'autre et en mettent un grand tas devant la maison de l'ancien prétendant (8).

A Ammerschwibr, à l'ouest de Colmar, les partisans de l'amoureux évincé mettent, la nuit du troisième dimanche de carême, de la sciure de bois de la maison de l'amoureux préféré, à celle de sa fiancée, puis à celle de la sage femme et, de là, à la mairie et à l'église (9).

Parfois, ces jonchées réprobatrices prenaient une autre forme.

Jusque vers 1890, il était d'usage, dans certains villages de la région de Soignies (Hainaut), de relier, par « chemin de fer », l'habitation d'une femme adultère à celle de son amant. Il ne faut, toutefois, pas se méprendre sur le sens de l'expression employée. Il ne s'agissait, nullement, de rails en acier ; on se contentait, simplement, de jalonner la distance existant entre les deux demeures, de baguettes fichées en terre et espacées, l'une de l'autre, d'environ 50 mètres ; dans les courbes, elles étaient plus rapprochées pour qu'on puisse suivre leur trace sans difficulté. Parfois, ces « chemins de fer » avaient deux ou trois kilomètres de longueur. Souvent, les baguettes utilisées étaient pelées, de façon à être vues de plus loin ; il arrivait, aussi, qu'on en tendait la partie supérieure, afin d'y planer un carré de papier blanc portant un petit texte ne laissant aucun doute sur l'identité des coupables. Par exemple : « Génieville vers Milo-gare ».

C'était la nuit, surtout celle du samedi au dimanche, que ce travail était exécuté, ce qui procurait aux personnes se rendant le matin, à la messe, le plaisir de les voir et d'en parler, avant que les deux intéressés aient eu le temps d'arracher ces baguettes indiscrettes.

Ces manifestations populaires, dont les auteurs étaient

(8) Arnold VAN GENNEP. *Le Folklore du Dauphiné, (Isère)*, t. I, Paris, 1934, p. 118.

(9) Arnold VAN GENNEP. *Manuel de Folklore français contemporain*, t. I^{er}, vol. I, Paris, 1943, p. 310.

mièrement connus, ne se faisaient pas à date fixe, mais quand l'occasion se présentait.

Voici, notamment, un fait qui s'est passé vers 1885. Un habitant d'Horrues courtisait une femme de Graty. Sur la route reliant ces deux localités, distantes d'environ une lieue, on avait établi un « chemin de fer ». Outre cela, on avait composé une chanson, dont voici le refrain :

Nous réclamons au Ministère
 Pour avoir un nouveau chemin d'fer
 Pour circuler de belle en belle
 Suivant le plaisir Manuel,
 A partir du Pont d'Enghien
 Pour aller rejoindre les Gratyssiens (10).

Une coutume portant le même nom, mais quelque peu différente, existait, jadis, à Sart-Dames-Avelines (Brabant wallon).

Quand des gens mariés donnaient un coup de ranif dans le contrat de mariage, s'ils étaient pris en flagrant délit ou si le fait était de notoriété publique, les voisins allaient « platiner » les coupables, c'est-à-dire donner un charivari sous leurs fenêtres, avec des couvercles de casseroles. En outre, le jour du « grand feu », c'est-à-dire le dimanche qui suit le mardi gras, on allait construire une ligne de « chemin de fer » entre les habitations des deux amoureux, pour faciliter leurs relations.

Un groupe d'hommes, masqués ou simplement travestis, se formait sur la place du village. Le costume était adéquat aux fonctions à remplir : il y avait des ingénieurs, des entrepreneurs, des surveillants, des terrassiers, des maçons. Ceux qui arrivaient au dernier moment et qui ignoraient le rôle qui leur serait attribué, n'avaient, parfois, qu'un simple « domino ».

En tête du cortège, les ingénieurs et les entrepreneurs portaient sous le bras, de grands rouleaux de papier qui figuraient les plans de la ligne à construire. Les ouvriers

(10) Cf. note de FLORI (Floribert Deprêtre) dans *Et Mouchon d'Aunias*, revue wallonne du Centre, numéro de juillet 1947, p. 13. Cet ami m'a également fourni quelques précisions.

suivaient, poussant des brouettes chargées de pioches, de pelles, haches et autres instruments de travail.

Près de l'habitation de l'homme visé, la besogne commençait. Les ouvriers faisaient mine de creuser des tranchées, de charger des brouettes de terre ; les maçons prenaient des mesures ; les ingénieurs déroulaient leurs plans et discutaient avec les entrepreneurs ; les surveillants s'affairaient, allaient prendre des ordres, activaient le travail. Il y avait, aussi, des « mousses » qui faisaient la navette entre le chantier et les cabarets voisins, pour ravitailler les ouvriers en liquides variés. Comme noblesse oblige, les ingénieurs et les entrepreneurs, placés au sommet de la hiérarchie, étaient souvent mis à contribution. Le travail continuait ainsi, en direction de l'habitation de la complice : simulacre de creuser des tranchées, de construire des ouvrages en maçonnerie, de poser des rails qui étaient représentés par de longues bandes de papier blanc.

Quand la ligne de chemin de fer était terminée, le groupe regagnait la place du village pour prendre part au « grand feu ».

Cette coutume a cessé vers 1889. Une jeune fille occupée à des travaux agricoles, avait été séduite par son patron, fermier marié et père de famille. C'est ce qui avait donné lieu à la réprobation populaire. Mais le père de la jeune fille, armé d'un fusil de chasse, avait sommé les travailleurs de ne pas dépasser une limite qu'il avait assignée. La troupe, sachant que le gaillard était de taille à mettre sa menace à exécution, fit demi-tour et rebroussa chemin. Cet incident mit fin à la construction des « chemins de fer ».

La coutume était, toutefois, antérieure à l'établissement de nos voies ferrées. M. Linet, instituteur pensionné à Sart-Dames-Avelines, de qui je tiens ces détails, me dit que sa grand-mère, née en 1824, lui a conté que, pendant sa jeunesse, on construisait des *piessintes* (« piedsentle », sentier). La « ligne » constituait donc une adaptation au progrès des moyens de locomotion.

Le fait de répandre de la sciure de bois ou du sable, à partir d'une maison déterminée, n'est pas toujours une marque de désapprobation ou de dérision ; mais, parfois, un témoignage d'estime.

Jusque vers 1884, à Le Roux (Namur), il était d'usage, lors des mariages entre gens aisés, de répandre du sable blanc ou jaune — parfois, mais rarement, de la paille — de la maison de la mariée à l'église.

A Denain (Nord), lors des noces, les voisins ornent la porte de la maison de la mariée avec des branches vertes et des décors en papier blanc. De plus, ils font une jonchée de sable et de petits morceaux de papier blanc sur le passage de la noce, jusqu'à une cinquantaine de mètres de la porte de la demeure de la mariée. Pour le marié, une simple jonchée de sable suffit.

A Raismes, Anzin, Vicoigne et toute la région entre Saint-Amand et Valenciennes, probablement aussi tout le canton de Saint-Amand, le matin de la cérémonie, de chaque côté des maisons habitées par le fiancé et la fiancée, les voisins étalent une jonchure de sable ou de fleurs. Les commères qui avaient confectionné la jonchure s'attendaient bien à être invitées au « café de mariage », le soir (11).

En Angleterre, on avait coutume, lors des mariages, de répandre des herbes et des fleurs et, aussi, des jones, depuis le domicile des fiancés jusqu'à l'église. Dans le Sunderland, le trottoir de la rue où vit la fiancée et qu'elle doit suivre pour se rendre à l'église, est aspergé de sciure de bois ; autrefois, on employait du sable de mer : pour exécuter la coutume complètement, il fallait qu'il y eût du sable ou de la sciure, exactement depuis le seuil de la maison jusqu'à la porte de l'église. A Newcastle-on-Tyne, du sable est semé sur le pavé, avant que le couple nuptial n'y marche (12).

(11) Arnold VAN GENNEP. *Le Folklore de la Flandre et du Hainaut français*, Paris, 1935, p. 81.

(12) Edward WESTERMARCK. *Histoire du Mariage*, t. IV, Paris, 1938, p. 289.

De nos jours, lors des grands mariages, le fait de dérouler un tapis depuis la voiture des fiancés jusqu'au seuil de l'église et de celui-ci jusqu'à l'autel, n'est que l'équivalent des jonchées d'autrefois.

Jadis, il était d'usage, dans nos provinces, lors des funérailles de personnes riches, de répandre de la paille depuis la maison mortuaire jusqu'à l'église et même à l'intérieur du temple. Nous en retrouvons de nombreux exemples presque partout.

Le 30 juin 1551, la communauté des Dominicains, à Bruges, promet de célébrer chaque année deux anniversaires pour Dame Adélise van Huutkerke. Cette dame avait ordonné qu'on donnerait au sacristain 2 s., celui-ci soignera pour l'offrande, etc., et fournira la verdure ou la paille pour joncher le pavé de l'église (13).

Dans une publication sur les cloches et le cloquemau de l'église métropolitaine de Cambrai, M. le chanoine Margerin relate, d'après un registre tenu par le cloquemau au XVI^e siècle, l'usage « d'espandre de l'estrain » dans la chapelle de la Sainte-Trinité pour l'enterrement d'un vicaire ou d'un chapelain : à la mort d'un chanoine, « il en faut mettre XVIII boîtes dans la chapelle de la Sainte-Trinité, de Sainte-Elisabeth et de Saint-Laurent » (14).

Des voyageurs qui visitèrent la ville de Mons au XVIII^e siècle, ont consigné dans leurs notes qu'étant allés en l'église de Sainte-Waudru, ils remarquèrent un usage qui les choqua extrêmement : c'était aux funérailles, de joncher de paille toutes les rues depuis la maison mortuaire jusqu'à l'église et de mettre de la paille même dans le chœur qu'occupaient les chanoinesses.

J'ai vu, dit L. Devillers, aux funérailles du comte Cornet d'Elzius, à Maisnières, près de Mons les chemins et l'église jonchés de paille depuis le château jusqu'au maître-autel (15).

(13) GILLIODTS. *Inventaire des archives de l'école Bogaerde, à Bruges*, p. 206, cité par Jadis, IV (1900), p. 54.

(14) Jadis, V (1901), p. 85.

(15) C^{te} de Léopold. DEVILLERS dans Jadis, III (1899), pp. 188-189.

« A Jean-Baptiste Stassin fut payé 8 livres pour pailles par lui livrées et joncées, tant sur les rues que dans l'église, les jours de l'enterrement et funérailles du défunt ici par quittance. 8 livres. » (16).

A l'occasion du décès du duc d'Ursel, le « Soir » du 18 novembre 1903, rappelant les grandes cérémonies qui eurent lieu, à Tournai, le 31 janvier 1852, lors des funérailles de Dumon-Dumontier, dit :

« Les journaux du temps racontent que depuis la station jusqu'à la maison du défunt, et au delà à la Cathédrale de Tournai, tout le chemin était tapissé de paille, en mémoire de ce verset de l'Eglise : « Et les grands de la terre seront fauchés comme l'herbe des champs ». (17)

A Lessines (Hainaut), lors de l'enterrement d'un gros bonnet du village, les parents jonchent de paille le sol des chemins, depuis la maison mortuaire jusqu'à l'église (18).

Aux environs de Nivelles, à Ittre et à Monstreux, notamment, il était d'usage jadis, d'étendre de la paille sur le passage des enterrements (19).

Aux environs de Mons et de Tournai, non seulement on jonche de paille le pavement de l'église, mais on place des hottes de paille depuis la maison mortuaire jusqu'à l'église, sur tout le parcours du cortège funèbre. Après la cérémonie, les pauvres peuvent recueillir la paille : cet usage est encore suivi pour les enterrements de personnes aisées à Bassilly et à Maffles.

Aux environs d'Arras, quand les chemins sont mauvais, on jette de la paille pour les rendre praticables (20).

Cette coutume de joncher de paille tout le parcours du cortège funèbre, de la mortuaire à l'église, subsiste encore à Velaines (Namur) pour les familles notables de la localité (21).

(16) Compte testamentaire du chanoine Cantineau, 9 nov. 1760, cité par *Jadis*, IV (1900), p. 43.

(17) *Jadis*, VII (1903), p. 178.

(18) Th. LESNEUCQ-JOURET, *Miettes du Folklore du pays de Lessines*, dans *Wallonia*, VIII (1900), p. 203.

(19) *Folklore brabançon*, 9^e année, p. 199.

(20) C. R. Congrès de la Fédération arch. et hist. de Belgique, Tournai, 1895, p. 496.

(21) *Jadis*, V (1901), p. 85.

Il en est de même au Pays de Waes et même à Gand; seulement l'on ne répand plus la paille qu'en faible quantité, par économie sans doute et sous prétexte d'éviter matière à incendie.

« Cet usage, comme bien d'autres, a souvent donné lieu à des abus. C'est ainsi qu'à l'occasion des services funèbres, à Saint-Gilles-Waes, de Madame la Dnuaîrière Grant d'Assignies, née Vicomtesse de Moerman d'Harleheke, la famille ayant autorisé l'usage de la paille, sans songer d'indiquer la quantité, en a reçu facture s'élevant à plusieurs centaines de francs ! » (22).

Ce n'était pas uniquement aux funérailles que l'intérieur de l'église était jonché de paille ou d'herbe. Le même fait se reproduisait en d'autres occasions.

Dans un compte de l'église de Saint-Nicolas, de Tournai, du 1453-1454, déposé aux archives de l'Etat, à Mons, nous trouvons ces dépenses :

« Item, pour herbe qui fu esparsse ou cuer et aval l'église le jour de la translation Saint-Nicaise.

ljs. liij. d. »

« Item, pour estrain qui fu espars le jour du Noel et le jour de la Cene.

xiiii d. t. »

D'autres articles mentionnent les frais payés pour « l'herbe qui fu esparsse ou cuer et aval l'église » le jour de la Dédicace, le jour de l'Ascension, à la Pentecôte, à la fête de la Sainte-Trinité et le jour « du Sacrement » (23).

Quels sont la signification et l'origine de l'habitude que l'on a eue, en certaines régions, de joncher de paille les églises lors des services funèbres ?

Pour M. l'abbé Desfrenne, cette habitude est toute chrétienne. C'est le symbole de ce que devient l'homme après sa mort. Son âme est représentée par le bon grain qui est emporté dans le grenier. (Le grenier du Père éternel, le ciel.) Son corps est représenté par la paille, qu'on foule aux pieds.

(22) *Jadis*, VIII (1904), p. 19.

(23) *Jadis*, III (1899), p. 147.

Cette application symbolique ne me paraît pas plausible, dit M. Demeuldre. Elle ne correspond pas à la réalité des faits. Je dois, ajoute-t-il, signaler un document du commencement du XV^e siècle qui pourra nous offrir un éclaircissement pour résoudre la question que nous examinons.

On lit dans le compte rendu, au chapitre de Soignies, par les exécuteurs testamentaires d'Etienne de Mille, sous-diacre, chanoine de Saint-Vincent, décédé le 24 août 1439 :

« A Margot le Legas lequel fist belle le capelle Nostre-Dame et capelle Saint Ysabel le jour des vigiles et porta estrains et coussins en le dite capelle Saint-Ysabel pour s'iere les femmes sus as vigiles et au service lendemain, lui fu payet pour ce avoir fait. x v i i i i d. »

Ce texte paraît renfermer une réponse à un point de notre question. La paille dont on jonchait l'église, avait un but pratique, de permettre aux femmes de s'asseoir dessus pendant une partie des offices religieux (24).

De son côté, L. Devillers estime qu'il y a, dans cet usage, une manière de témoigner la plus grande vénération au défunt (25).

Se basant sur différents textes et, notamment, sur ceux reproduits ci-dessus, A. de la Grange propose une autre explication :

« Au fossier de ladite église Nostre Dame, pour son salaire d'avoir fait le couque au jour dudit obsèque, livré et espars l'estrain ou moustier et es sièges de l'église. V s. » (Exéc. test. de Maigne Poulaine, 1307.)

« A Jaques Musiel, fossier de ledite paroise, pour son salaire et desserte de avoir fait en ledite église le couque, quand on fist ledit obsèque, et aussi livré à ycellui obsèque et à le messe du mois les bancs et gluys pour subs s'ier les bonnes gens qui furent ausdites vigilles et messes, XV l. s. » (Exéc. test. d'Ysabel de le Bare, 1406.)

« Je ne voel point avoir de couche, mais seulement une croix d'estrain que on mettra entre les candelers en lieu de couche. » (Test. de Maigne Voye, 1475.)

(24) C. R. Congrès Tournai 1895, p. 408.

(25) *Jadis*, III (1899), p. 189.

Selon lui, cette paille était la représentation du corps du défunt. Elle est destinée à devenir fumier ; et notre corps, après la mort, est voué à la pourriture. On a donc simplement voulu rappeler cette vérité d'une façon sensible au regard (26).

Une troisième raison nous est donnée par M. de Schouteete. Anciennement, dit-il, par respect pour les familles nobles, l'on répandait de la paille dans les églises où il n'y avait pas de dallage (27).

Mais, ainsi que nous l'avons vu, ce n'était pas seulement à l'église que l'on répandait de la paille ; les chemins par lesquels devait passer le cortège funèbre, en étaient également jonchés. Pourquoi ? Autrefois, les chemins étaient souvent dans un état déplorable et permettaient difficilement, en cas de mauvais temps, le transport des morts. La paille qu'on y répandait rendait la circulation plus aisée. C'est ce que nous avons vu aux environs d'Arras.

Telle a dû être la raison première de cette coutume. Quand l'état de la voirie s'est amélioré on a continué, par tradition, à répandre de la paille lors des funérailles des nobles et autres personnes fortunées, seules à même de se payer ce luxe. Et la couche de paille a toujours été en diminuant, puisqu'elle ne devenait plus qu'un symbole. On voulait, de cette manière, honorer le défunt.

Cette version semble d'autant plus plausible lorsque, au lieu de paille, on répand du sable. C'est le cas à Terwueren (Brabant).

Jadis, dans cette localité, depuis les maisons mortuaires jusqu'à l'église, les rues par lesquelles devaient passer des cortèges funèbres étaient jonchées de sable par les habitants et personne n'aurait osé déroger à cette coutume. Elle était encore partiellement respectée en 1920 (28).

(26) A. de la GRANGE, *Choix de testaments tournaiens antérieurs au XVI^e siècle*, dans *Annales de la Société hist. et arch. de Tournai*, nouvelle série, t. II (1897), p. 20.

(27) *Jadis*, VIII (1904), p. 19.

(28) C^{te} de E. de MUNCK, dans *Le Folklore brabançon*, octobre 29, février 30, p. 199.

La même coutume est toujours d'actualité dans maintes localités du Brabant wallon. Je l'ai encore constatée à Marhissoux, en 1950.

Nous rejoignons ainsi ce qui se fait, surtout aux processions, et à l'occasion d'un mariage, dans certaines régions.

Pourquoi sème-t-on du sable ou jonche-t-on de fleurs les rues par lesquelles passe une procession? (29) C'est, semble-t-il, une réminiscence de ce qui s'est passé quand Jésus fit son entrée à Jérusalem, monté sur un ânon. « La plupart des gens de la foule étendirent leurs vêtements sur le chemin : d'autres coupèrent des branches d'arbres et en jonchèrent la route » (30).

Jules VANDEREUSE.

(29) De nos jours, ce sont les riverains qui procèdent à ces opérations. Il en était autrement, autrefois. C'est ainsi qu'à Soignies (Hainaut), on jonchait de fleurs ou de verdure, les endroits par lesquels passait la procession, mais une rétribution était prévue pour la personne qui procurait les « joncures ». C'était le Chapitre qui chargeait quelqu'un de ce travail. (Léon DESTRAIT, *La procession du lundi de la Pentecôte à Soignies*, in *Annales du Cercle Arch. du canton de Soignies*, t. VIII, p. 267.)

(30) Matthieu XXI : 8 ; Marc XI : 8.

Guide bibliographique sommaire de l'Étudiant de la Chanson folklorique wallonne

Notice bibliographique critique

ROGER PINON.

L'étude de la chanson folklorique wallonne est très délaissée. Peu de jeunes acceptent de se consacrer à elle. Cela se comprend, personne ne les guide dans le fouillis des publications et des livres. Personne non plus ne les aide à se faire une idée scientifique de ce qu'est la chanson du folklore. Afin de venir en aide à ceux qui, en Wallonie et aussi à l'étranger, voudraient prendre contact avec la chanson folklorique de Wallonie, j'ai rédigé ce petit guide bibliographique sans prétention, mais critique. J'y joins la liste de mes publications passées ou à venir, non pour parler de moi, mais pour indiquer dans quelle voie doivent s'engager les recherches des folkloristes : nous en sommes toujours aux petites synthèses partielles et à l'enquête, devenue urgente.

Le futur chercheur doit se convaincre de l'utilité nationale et internationale de ses travaux, quelque mince que soit le sujet sur lequel il enquête. Partout dans le monde, la culture nationale et une pédagogie saine reposent sur une connaissance et une pratique poussées du folklore, dont la chanson est l'illustration la plus sensible.

Je recommande au futur étudiant de la chanson folklorique de se faire d'abord une idée de ce qu'est le folklore musical, spécialement en Wallonie; puis de se choisir un ou plusieurs sujets limités, et alors de partir en enquêtes,

de préférence, sur place, et accompagné. A deux, on se répartit mieux la besogne : un note les paroles, l'autre la musique. Ne pas oublier tous les renseignements possibles sur le ou les chanteurs, leur âge, leur milieu, de qui ils tiennent leur(s) chanson(s), à quelle occasion ils chantent, avec quel accompagnement, etc.

Puisse cette introduction susciter l'émulation des Wallons !

L'ouvrage de base sur le folklore musical français et par conséquent wallon, est :

COIRAULT, Patrice. — *Recherches sur notre ancienne chanson populaire traditionnelle*. Extrait du Bulletin de l'Institut général psychologique, t. 1, 1927, 66p ; t. 2, 1928, pp. 67-164 ; t. 3, 1929, pp. 165-246 ; t. 4, pp. 247-319 ; t. 5, Paris, Droz, 1933, pp. 320-685.

L'auteur a remanié ce travail et l'a présenté en un seul volume, avec des additions et des corrections :

COIRAULT, Patrice. — *Notre Chanson Folklorique (Etude d'Information générale). L'objet et la méthode. L'inculte et son apport. L'élaboration. La notion*. Paris, Auguste Picard, 1941, 467 p.

L'ouvrage le plus récent sur la chanson folklorique française est :

DAVENSON, Henri. — *Le Livre des Chansons ; ou Introduction à la connaissance de la chanson populaire française. S'ensuivent cent trente-neuf belles chansons anciennes choisies et commentées par* —. Neuchâtel, Editions de la Baconnière, collection des Cahiers du Rhône, 1946, 589 p.

Ce livre n'apporte guère du neuf, mais il est d'une vulgarisation agréable quoique pas toujours rigoureuse. Il fait la part trop belle à :

DONCIEUX, Georges. — *Le Romancéro Populaire de la France. Choix de chansons populaires françaises. Textes critiques par* —, avec un avant-propos et un index musical par Julien Tiersot. Paris, Emile Bouillon, 1904, 522 p.

Cet ouvrage pêche par la prétention de l'auteur à « restituer » le texte original des chansons qu'il étudie, procédé aujourd'hui condamné par les folkloristes. C'est ce qu'on fait MM. Doutrepont et Delbeulle dans l'édition des Noël wallons, et ce que fait M. E. Polain dans un important travail sur la chanson folklorique liégeoise dont on attend la publication avec impatience.

C'est encore le procédé de Me A. Carlier dans ses études sur la chanson de « Monsieur de la Bourlotte et Mom'zele Barade » et de « En revenant de la guerre » (celle-ci, inédite).

En Wallonie, il n'y a aucun travail d'ensemble digne d'être retenu.

Sur la technique dans la chanson folklorique, le livre suivant est de premier ordre :

BROUWER, Cornelis. — *Das Volkslied in Deutschland, Frankreich, Belgien und Holland. Untersuchungen über die Auffassung des Begriffes ; über die traditionellen Zeilen, die Zahlen-, Blumen- und Farbensymbolik*. Groningen-Den Haag, Wolters, 1930, 252 p.

La chanson ancienne a été étudiée par les romanistes de l'école de Liège, en particulier :

WILMOTTE, Maurice. — *La Chanson Populaire au Moyen-Âge*. In Bulletin de Folklore, t. 1 : 1891, pp. 13-32. (L'auteur défend la thèse de l'origine moyen-âgeuse des chansons dites « dramatiques. »)

DELBOUILLE, Maurice. — *Les Origines de la Pastourelle*. In Mémoires de l'Académie Royale de Belgique, classe des Lettres et des Sciences morales et politiques, t. 20, fascicule 2, 1926, 44 p.

L'ouvrage de base reste :

JEANROY, Alfred. — *Les Origines de la Poésie Lyrique en France au Moyen Âge. Etudes de littérature française et comparée suivies de textes inédits*. Paris, Champion, 1925, 3^e édition, XXXII + 540 p.

D'intéressants documents ont été publiés par le musicologue namurois Ernest Montellier :

MONTELLIER, Ernest. — *Quatorze Chansons du XV^e siècle extraites des archives namuroises*. Annuaire 1930 de la Commission de la Vieille Chanson Populaire, pp. 153-213. (Contient l'ancêtre de « La Pernelle » ; sur « La Belle se siet au pied de la Tour », lire les pages M. Charles Van den Botten : *Guillaume Dulay, son Importance dans l'Évolution de la Musique au XV^e siècle*. In Mémoires de l'Académie Royale de Belgique, Classe des Beaux-Arts, t. 2, 1926, 372 p.)

Sur le folklore musical à l'école, l'ouvrage le plus complet et le plus enthousiaste est celui de

COEUROY, André. — *La Musique et le Peuple en France*. Paris, Stock, 1931, 176 p.

J'ai tâché d'apporter quelques arguments nouveaux dans un article :

PINON, Roger. — *Le Folklore Musical à l'École*. In *La Vie Wallonne*, t. XXIV, 1950, pp. 91-108.

Une bonne réalisation partielle des idées novatrices de M. Cocuroy a été donnée récemment par :

LOGEN, Arthur. — *Le Solliège par la Chant. Solliège et théorie à l'usage des Ecoles Primaires (2°, 3° et 4° Degrés), des Ecoles Moyennes et des Athénées*. Lettre-préface de M. F. Quinet, Directeur du Conservatoire Royal de Liège ; Introduction pédagogique de M. L. Jeunehomme, Inspecteur Général de l'Enseignement. Liège, Desoer (1947). XXVII + 306 p.

Voir aussi : ROSE THISSE-DEROUETTE : *L'Enseignement de la Musique au Jardin d'Enfants*. Liège, DUP. (1950). 84 p. mus. chiffrée. (Les idées théoriques excellentes ne sont guère mises en pratique dans la seconde partie).

Afin d'introduire de l'ordre dans une masse de documents très éparpillés, j'ai imaginé une classification « fonctionnelle ». La chanson folklorique me paraît indissolublement associée à l'activité sociale ; elle est inséparable d'un acte, d'un rite, d'une croyance d'un jeu, d'un délassement, d'une cérémonie. Il est donc logique de tenir compte de ce lien social dans une classification. Comme il transcende la musique et la poésie, parce qu'extra-esthétique et par conséquent non susceptible d'évaluation subjective, et que, en soi, il est l'aspect folklorique primaire, c'est de lui que doit découler une classification scientifique.

Celle que je propose est la suivante :

- 1) La vie familiale : berceuses, sauteuses, risettes, compliments, formulettes scolaires, chansons de noces.
- 2) La croyance : cantiques, complaintes, incantations.
- 3) La vie saisonnière : chansons de veillées, de jeux, de danse, de ducasse.
- 4) La vie cérémonielle : Noël, Carême, Pâques, Mai, Saint-Jean, mi-noût, Saint-Hubert et Saint-Martin ; les saints-patrons.
- 5) La vie sociale : cris des rues et des métiers, chansons de métiers, d'étudiants, de soldats, de marche, de table et à boire, du blason populaire.
- 6) La vie juridique : le charivari les complaintes sur les crimes, vols, etc.
- 7) La vie artistique : chansons du théâtre des marionnettes, de la littérature mouvante, parodies.

I — LES SOURCES GENERALES

Le Bulletin de Folklore. Paris-Bruxelles, 1891-1899. (Excellents documents).

Les Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne. Liège, 1924 à nos jours. (Excellents documents, peu nombreux.)

Le Folklore Brahazon. Léau, 1921 à nos jours. (Bons documents, orthographe wallonne peu satisfaisante).

Le Folklore (Fupes-) Malmedy-Saint-Virh. Malmedy, 1922-1948. (Bons documents)

Le Guatteur Wallon. Namur, 1924 à 1940. (Musique rarement notée.)

Le Bulletin du Vieux-Liège. Liège, 1932 à nos jours. (Sans notation musicale ; orthographe wallonne peu satisfaisante ; nette amélioration depuis 1946.)

Wallonia. Liège, 1893-1914. (Source capitale.)

Le Pays Borain. Hornu, 1902-1914. (Sans notation musicale.)

Le Petit Bleu. (Journal quotidien), 1894-1914. (Excellents documents avec musique notée.)

II. — RECUEILS GENERAUX

B(AILLEUX et D(E)JARDIN). — *Choix de Chansons et Poésies Wallonnes (Pays de Liège)*. Liège, Oudart, 1844, XXII + 220 p., mus. notée. (Contient des chansons patoises de métiers, des débats et des Noëls).

GILSON, Paul. — *Chansons populaires du Pays Borain*. Textes recueillis par MM. C. Goffinet et V. Van Hassel. Doussu, Delattre-Mourcau (1904), 11 p. non paginées, mus. notée. (Vingt chansons très bien notées.)

LEBIERRE, Olivier. — *Lyre Mûnmedièna*. Leipzig, Ruder, 1907, 63 p., mus. notée. (Ne contient pas que du folklore.)

LEMOINE, Jules. — *Le Folklore du Pays (Wallon) Mons*. 48 p. in-8° ; 2° éd., 1892, 156 p. in-8°, mus. notée. (Bons documents, peu nombreux.)

LIEJIEZ, Albert. — *Chansons populaires de l'Ancien Hainaut*. Bruxelles, Schott, frères, Commission de la Vieille Chanson Populaire, t. 1, 1939, pp. 1-90 ; t. 2, 1941, pp. 91-179. Mus. notée. Contribution utile, critiquable dans le détail. Trois tomes doivent encore paraître, revus par moi.)

MONSEUR, Eugène. — *Le Folklore Wallon*. Bruxelles, Rozet, Bibliothèque des Connaissances Modernes, s. d. (vers 1890), XXV + 144 p., mus. notée. (Excellents documents.)

ROGER, Lucien. — *Vieilles Chansons (Pays Gaumet)*. Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg, t. 48, 1913, pp. 45-157. (Sans la notation musicale, et avec « restitution » du texte.)

SIMON, Léon et DENEË, Marguerite. — *Chansons Populaires Condruziennes*, Gand, Volksdrukkerij, Commission de la

Vieille Chanson Populaire, 1936, 99 p., mus. notée. (Intéressants documents mal édités.)

VASSEUR-DELMÉE. — *Chansons Populaires Tournaisiennes. Pièces à dire, monologues et saynètes*. 7^e éd., 1924, Tournai, Vasseur-Delmée, 144 + 14 p. d'airs et 1 p. d'illustration. (Contient très peu de folklore.)

ZELIQUON, Leo. — *Aus der Wallonie (Malmedy)*. Metz, Lothringer Zeitung, 28 p., mus. notée (Excellents documents, pas tous folkloriques, une copie en traduction existe au Musée de la Vie Wallonne.)

III — LA VIE FAMILIALE

Voir mes travaux en préparation et ma *Nouvelle Lyra Malmedienne*. Aucun travail important n'a été publié, sauf quelques articles documentaires dans les principales revues de folklore.

IV — LA CROYANCE

BOUTREPONT, Auguste. — *La Complainte de Saint Alexis*. Bulletin de Folklore, t. 2, pp. 123-129. (Bonne analyse morphologique et comparative.)

POLAIN, Eugène. — *La Complainte de Saint-Nicolas*. Isidor-Teirlinck-Album, 1936, pp. 333-338.

AEBI, Dora. — *Der Marienkäfer; seine französische Namen und seine Bedeutung in Volksglauben und Kinderspruch*. Aarau, Sauerländer, 1932, X + 127 p. et 1 feuillet de 8 p. de corrections et additions (Travail fondamental, plus philologique que folklorique.)

PAUWELS, J. D. — *Het Onze-Lieve-Vrouwbeestje in de Dialecten en in de Folklore. Een taalkundige en folkloristische studie*. (Permet de comprendre beaucoup de formulettes wallonnes, qui interviennent dans les comparaisons.)

V — LA VIE SAISONNIERE

A. — *Chansons de Veillées* :

CARLIER, Arille. — *Nos Anciens. Nicolas Belton*. Annuaire de l'Association Littéraire Wallonne de Charleroi, 1911, pp. 22-35.

HAUST, Jean. — *La Maîtresse de Dampicourt. Vieille Chanson du Pays de Vitton*. Le Pays Gaumais, 1945-6, pp. 100-107; voir aussi Bulletin du Dictionnaire Wallon, t. 2, 1921, pp. 49-52, avec une note musicologique de MM. Ernest Closson et Eugène Polain. Mus. notée. (Texte « reconstruit »; chanson typiquement lorraine.)

LACOURCIÈRE, Luc. — *Chansons de travestis*. In *Les Archives de Folklore* (Québec), t. IV, 1949, pp. 87-93, mus.

LAURENT, Emmanuel. — *Trois vieilles chansons boraines*. Wasmes, Excelsior 1938, 4 p. mus. notée. (Excellente notation.)

WILMOTTE, Maurice. — *La belin dans la tour*. Bulletin de Folklore, t. 2, pp. 34-44 (Contre G. Doncieux et G. Paris pour une origine moyen-âgeuse.)

B. — *Chansons de Jeux*.

DEFRECHEUX, Joseph. — *Les Enfantines Liégeoises*. Liège, Bulletin de la Société de la Littérature Wallonne, 1888, 115 p., mus. notée (incomplètement). (Ouvrage surfait, peu personnel, un grand nombre de documents, tous en dialecte, ne sont pas enfantins.)

GITTEE, A. — *La Rime d'Enfant*. Revue de Belgique, novembre 1887, pp. 301-314. (Travail comparatif.)

GITTEE, A. — *A propos d'un jeu wallon*. In *Mélanges Wallons*, Liège, Vaillant-Carmanne, 1892, pp. 85-98. (Travail comparatif intéressant, serait à reprendre.)

GITTEE, A. — *Curiosités de la Vie Infantile*. Etudes de Folklore. Paris-Verviers, 1899, 125 p.

WILMOTTE, Maurice. — *Porte d'entée et porte de parodia*. Bulletin de Folklore, t. 1, 1897, pp. 83-89. (Excellent travail comparatif.)

C. — *Sur les danses populaires*.

GOTHIER, Charles. — *Recueil de Crârnignons populaires français et wallons*. Liège, Gothier, 1882. (Excellents documents.)

LIBIEZ, Albert. — *L'originalité des Chansons d'Allon*. (Inédit; ouvrage intéressant, mais très hésitant.)

POLAIN, Eugène. — *Choix de Crârnignons*. Liège, Vaillant-Carmanne, 1920, 31 p., mus. notée. (Textes reconstitués.)

POLAIN, Eugène. — *Les Crârnignons Liégeois*. Communication au 9^e Congrès de Littérature et d'Art Dramatique Wallons organisé à Liège les 14 et 15 août 1927. Liège, Bovy, pp. 33-68. (Travail important.)

TERRY, Léonard et CHAUMONT, Léopold. — *Recueil d'airs de crârnignons et de chansons populaires à Liège*. Liège, Vaillant-Carmanne, 1889, XV + 597 p., mus. notée. Avec un commen-

taite de J. Dejardin. (Recueil capital, quoique un tiers environ des chansons ne soient pas folkloriques.)

MONTELLIER, Ernest. — *La Danse à l'Épée, dite Danse Macabré*. Le Guetteur Wallon, mai 1937, pp. 153-166. (Reconstituée sans la musique.)

Voir surtout *Wallonia*, pour les nombreuses danses du pays wallon.

D. — *Sur les instruments populaires.*

CLOSSON, Ernest. *Instruments de musique populaires en Belgique*. La Revue de Belgique, 1-4-1924, pp. 76-80.

MARINUS, Albert. — *Le Folklore des instruments de musique*. In Le Folklore Brabançon, XIII, 1933, num. 73-74, 23 p. ill.

VI. — LA VIE CÉRÉMONIELLE

DOUTREPONT, Georges. — *Un Chant Monorime de la Passion*. Mélanges, t. 5, 1890-91, colonnes 43-53. (Reconstitution d'un texte qui remonterait à la fin du Moyen-Âge.)

DOUTREPONT, Auguste et DELBOUILLE, Maurice. — *Les Noëlis Wallons. Avec une étude musicale par Ernest Closson*. Paris, Droz et Liège, Gauthier, 1938, 352 p., mus. notée. (Avec une bibliographie du sujet ; ouvrage capital ; y manquent des Noëlis namurois et hennuyers ; à compléter par une étude du Noël en français, en latin et farci de Wallonie.)

MAUS, C. — *Les Danses de la Mariée au Pays Gaumet*. Florenville, Sauté, 1889, 11 p.

POLAIN, Eugène. — *Les Noëlis Wallons*. Bulletin du Vieux-Liège, 1937, n° 46, pp. 248-251 ; 1938, n° 47, pp. 264-267. (Important travail.)

VII. — LA VIE SOCIALE

KINABLE, Joseph. — *Les Cris des Rues de Liège*. Liège, Vaillant-Carmanne, Bulletin de la Société de Littérature Wallonne, 1889, 28 p. (Malheureusement sans la mélodie.)

DAVE, Emile. — *Le Tirage au Sort*. Namur, Dove, 1934, 18 p. (Sans la musique.)

Anonyme : *Les Fleurs du Mêle. Chansons bachiques, érotiques et autres*. Chants des étudiants de l'U.L.B. S. J., n. d. n. p., 2 vol. (Toutes les chansons ne sont pas du folklore.)

COLSON, Oscar. — *Le « Cycle » de Jean de Nivelles. Chansons, dictons, légendes et types populaires*. Nivelles, Lanneau et Despret, 2^e éd., pp. 105-235 des Annales de la Société Archéologique de l'arrondissement de Nivelles, t. 8. Première édition dans Wallonia, 1900. (Ouvrage bien conduit ; pour l'air local de Nivelles, voir COLIN Eugène : *L'Origine de l'Air local nivellois*. Le Folklore Brabançon, t. XXII, 1950, pp. 27-65.)

VAISIÈRE, Maurice. — *La Chanson de Conscrit en Wallonie. Petite Histoire de la Conscription*. Nouvelle Revue Wallonne, t. III, 1951, n° 3, pp. 165-177 (travail excellent).

VIII. — LA VIE JURIDIQUE.

FELLER, Jules. — *Chanson de Charivari*. Bulletin du Dictionnaire wallon, t. 16, 1927, pp. 44-46.

IX. — LA VIE ARTISTIQUE.

FELLER, Jules. — *Le Bethléem verviétois. Une survivance d'ancien théâtre religieux de marionnettes*. Verviers, Nicolet, 1931, 3^e éd., 144 p. ill. (sans notation musicale ; les chants sont des Noëlis wallons courants.)

POLAIN, Eugène. — *Il était une fois... Contes populaires entendus en français à Liège et publiés avec notes et index*. Faculté de Philosophie et Lettres, Paris, Droz, 1942 (pp. 330-345, théorie de la randoonnée).

Meilleure théorie dans :

HAAVIO, Martti. — *Kattenmärchen Studien*. Helsinki, FFC, 1929, 224 p. ; 1932, 160 p.

Je ne puis terminer sans signaler l'ouvrage de M. Ernest Closson, quoiqu'il ne soit pas une source de documentation et que son introduction soit aujourd'hui vieillie. A l'heure où il publia son recueil, il avait un rare mérite à voir, sur beaucoup de points, plus clair que d'autres savants (surtout français) alors à la mode.

CLOSSON, Ernest. — *Chansons populaires des Provinces Belges*. — Bruxelles Schott frères, 1905, XXI + 223 p., chansons harmonisées. (Contient une introduction discutable pour l'esprit unitariste belge qui imprègne l'appréciation esthétique comparée du chant wallon et flamand, et par l'affirmation anti-française que la chanson de Wallonie est autochtone, opinion corrigée par le maître en 1944 ; notes superficielles après chaque chanson, reprise aux sources alors existantes.)

PUBLICATIONS DE L'AUTEUR SUR LA CHANSON
FOLKLORIQUE WALLONNE.

I. — Sur le folklore musical en général.

1. *La Femme a-t-elle créé la chanson folklorique ?* — Femmes wallonnes, 1-4-1945. (Contre Madame Gina Lombroso).
2. Notre Folklore. — *Le Belgingantisme de Monsieur Ernest Closson*. — Jeune Wallonie, 1-10-1945.
3. *Rencontres Latines : Canada et Wallonie*. — La Wallonie Libre, 1-4-1946. (A propos d'un article de Marguerite Béclet d'Harcourt dans la Revue Musicale, n° 196).
4. *Rencontres Latines : Wallonie et Portugal*. — La Wallonie Libre, 1-5-1946. (A propos du livre de M. F. Dehoucke : Chansons d'Amis, traduites du portugais, 1945).
5. Notre Folklore. *La Bibliothèque du Folkloriste*. — La Wallonie Libre, 1-9-1946. (Examen critique du livre de M. Albert Libiez).
6. *Le Folklore musical en Wallonie. Bref historique des recherches et travaux*. — Marginales, octobre 1950, pp. 213-218.
7. *Notre chanson folklorique de Wallonie*. — Inédit.
8. *Le Folklore musical en Belgique*. — Inédit.
9. *Les causes de décadence du folklore musical*. — L'Onde wallonne, n° 121 (1950).
10. *La Chanson populaire au pays de Malmédy : quelques problèmes de méthode à propos d'une publication en cours*. — Communication au 34^e Congrès de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique, Verviers, 25 juillet 1951.
11. *Vade-Mecum du Collecteur de Chants et Danses folkloriques en Wallonie*. — En préparation.

II. — Sur le Folklore musical à l'École.

1. *Quelques réflexions sur le Folklore musical à l'École*. — La Wallonie Libre, 1-7-46.
2. *Le Folklore musical à l'École*. — Servir, juin 1947 (incomplet).
3. *Le Folklore musical à l'École*. — La Vie Wallonne, t. XXIV, 1950, pp. 91-108.

III. — Recueils généraux en préparation.

1. Edition des tomes 3, 4 et 5 de Monsieur Albert Libiez : *Chansons populaires de l'ancien Hainaut*.
2. Un recueil pour chacune des régions suivantes : Hainaut touché ; Le Centre ; Le Pays de Charleroi ; L'Entre-Sambre-et-Meuse ; Pays de Namur ; Brabant ; Liège ; Condroz ; Pays de Herve et Ardenne Liégeoise ; Luxembourg.

3. *La Nouvelle Lyre Malmédienne ou la Vie en Wallonie malmédienne racontée dans la chanson folklorique*. — Folklore Stavelot-Malmédy, 1949, pp. 35-66, 1950, pp. 77-109 (à suivre).

Ces recueils absorbent ce que les revues et journaux ont publié, et apportent beaucoup de neuf, spécialement dans le domaine de la chanson enfantine.

Un tiers environ des chansons ont leur mélodie. Classification fonctionnelle.

4. *La Chanson folklorique ardennaise*. — Le Journal des Poètes, 1949, n° 4, pp. 4-5.
5. *La Chanson folklorique en Hainaut et à Liège*. Idem, 1950, num. 7-8 9, pp. 10 et 5.

IV. — *La Vie Familiale*.

1. *Les quêtes de baptême en Wallonie*. — En préparation.
2. *La berceuse des « poulettes aux champs »*. — Idem.
- 2 bis. *A propos de quelques berceuses wallonnes*. — Le Journal des Poètes, 1949, n° 9, p. 5.
3. *La sauteuse des « vaches au pré sauvage »*. — Idem.
4. *A propos de quelques risettes aux doigts*. — Idem.
5. *La formule de la découverte du nid*. — Idem.
6. *L'enfantine « Grâce à deux mains » et ses types régionaux en Wallonie*. — Idem.
7. *Les enfantines wallonnes*. — Etude inédite.

V. — *La Croyance*.

1. *La légende de Marie-Madeleine dans la Chanson folklorique*. — Le Madelaineux, 1-7 et 1-8-1947.
2. *La Coccinelle wallonne, messagère de bonheur*. — La Wallonie Libre, 1-6-1946.
3. *Le Folklore de la coccinelle dans la province de... Liège*. Bulletin du Vieux-Liège, mars 1940, pp. 359-365 ; *Namur*. Les Lettres mosanes, 1949, Pâques, pp. 102-106 ; *Brabant*. Le Folklore Brabançon, 1949, pp. 167-171 ; *Hainaut*. Pro Wallonie, 1950, pp. 5-9 ; *Luxembourg*. Les Cahiers ardennais, août 1949.
- 3 bis. *Le Folklore de la coccinelle*. — Bull. du Vieux-Liège, janvier 1950, pp. 444-446.
- 3 ter. *La coccinelle dans le folklore de Wallonie*. — Idem, mai 1950, pp. 472-475.
5. *Le Folklore du grillon en Wallonie*. — Le Naturaliste amateur, août 1950, pp. 84-95.
6. *La chauve-souris dans le folklore wallon*. — Idem, novembre 1950.
7. *Le Carabe doré dans le folklore wallon*. — Idem, mai 1950, pp. 60-67, pp. 102-108 et janvier 1951, pp. 14-22.

VI. — La Vie saisonnière.

A. Chansons de veillées :

1. *A propos d'une enseigne de Verviers*. — Le Vieux-Liège, n° 75, 1947, pp. 254-256 et n° 77, 1948, pp. 286-287. (La chanson : « Les canards l'ont bien passé », ou « Le Pont-Cassé »).

1 bis. *La tour du monde d'une chanson*. — In *Savoir et Beauté*, XXXI, 1951, n° 3, pp. 803-805.

B. La chanson de jeu :

1. *Origine des jeux enfantins*. Le Journal des Poètes, 1950, n° 6, p. 2.

2 bis. *Les noms de la comptine en Wallonie*. — Inédit.

3. *Analyse des appels et incipits des comptines wallonnes*. — Idem.

4. *Analyse des finales des comptines wallonnes*. — Idem.

5. *Cinquante comptines du Pays de Charleroi commentées*. — Idem.

6. *L'Enigme d'Am'stram' gram'. Une Hypothèse étymologique*. — Pro Wallonia, Gilly, 1942, pp. 61-70. (N'est pas exact, défendait une origine française).

6 bis. *L'origine de la comptine française : Am'stram'gram'*. Bull. Folklorique d'Île-de-France, 1950, n° 4, pp. 171-173 (origine allemande).

7. *Analyse d'une comptine sauvage de la région liégeoise*. — Inédit.

8. *Over de Bol/boule - afteirijmenteeûs*. — Idem.

9. *De l'origine magique des Rimes sauvages*. — Wallon Toudi, 1943, pp. 25-28. (Contre l'origine magique qu'on attribue volontiers aux formulettes composées de sons incohérents).

10. *Le Folklore musical n'est pas seulement l'affaire des musiciens*. — La Wallonie Libre, 18-1947. (Analyse de la finale des rondes à s'accroquer).

11. *A propos de quelques rondes à se retourner*. — Les Dialectes belgo-romans, 1947, pp. 79-119.

12. *La ronde de « La Belle au Bois dormant » et de « Marie assise sur une pierre »*. — Inédit.

13. *La ronde « belge » de « Rôzi Rôza »*. — Idem.

14. *Questionnaire des Jeux et Divertissements enfantins*. — Charleroi, A. Pinon, 63 p. (1941).

15. *De Waalse Kinderliteratuur. Een Inleiding tot de Studie van haar Oorsprong, haar Traditie en haar Expansie in Vlaams-België*. — Mémoire de licence en philologie germanique de l'Université de Liège, 1942, 377 p. dactylographiées, ill. et mus. notée.

16. *Miniatures populaires*. — Relais de Wallonie, 1946, n° 2, p. 4. (Exemple de glissement fonctionnel et de contamination).

17. *Les Altérations créatrices dans la Littérature enfantine*. — En préparation.

18. *Je jette ma halle contre ce mur...* — Bulletin du Vieux-Liège, n° 73, pp. 211-216, 1947.

19. *A propos d'une formulette du chat perché*. — Inédit.

20. *La formulette de la batrêsse au jeu des raies*. — Idem.
C. La danse.

21. *L'Apprentissage de la Danse il y a un siècle*. — Bulletin du Vieux-Liège, n° 74, 1947, pp. 232-233 ; le même augmenté, dans L'Onde Wallonne, n° 127 (1950). D. Instruments.

22. *Questionnaire sur la danse folklorique en Wallonie*. Les Dialectes belgo-romans, 1949, pp. 109-112.

23. *Les instruments de musique populaires en Belgique*. L'Onde Wallonne, num. 123-124-125 (1950).

VII. — La Vie Cérémonielle.

1. *La quête de Saint-Ponsard*, inédit.

2. *La question des Noëls : un examen critique de quelques opinions*. — En préparation.

VIII. — La Vie sociale.

1. *La Chanson des scieurs de long*. — Bulletin des Enquêtes du Musée de la Vie wallonne, t. IV, pp. 316-320.

2. *Chants de labour*. — Idem, p. 378.

2 bis. *Le Tirage au sort en Wallonie*. — En préparation avec la collaboration de Monsieur Maurice Vaisière.

3. *L'Opinion publique de Wallonie sous l'occupation exprimée en chansons*. — Le Coq wallon, de mars à juillet 1946.

4. *La Chanson de Résistance aux Occupants de 1815 à 1830*. La Nouvelle Revue Wallonne, octobre 1950, pp. 41-49.

5. *Entre-jeux guerriers et sentimentaux. (Evolution du sentiment politique wallon d'après la chanson folklorique de 1830 à 1914)*. — Idem, janvier 1951, pp. 98-106.

IX. — La Vie artistique.

1. *La chanson du Pont cassé dans la Folklore international*. — En préparation.

ROGER PINON.

Membre de la Commission nationale de la Vieille Chanson Populaire et de la Commission nationale de Folklore.

Réflexions d'un Folkloriste

(7^e série)

Albert MARINUS.

ETUDE DES PIERRES. — Le minéralogiste et le cristallographe étudieront les pierres quant à leur constitution intime, leurs caractères naturels. Mais ces produits du sol ont un aspect tout différent, dédaigné non sans raison par les savants spécialisés dans leur étude. Nous l'appellerons l'aspect humain. Quelles idées l'homme s'est-il fait jadis, se fait-il encore aujourd'hui de l'origine, de la nature, de la fonction des substances minérales ? C'est là le domaine de la science populaire. Nous comprenons le dédain du spécialiste pour ce domaine de la recherche. Que peut-il lui apporter d'utile à la compréhension des phénomènes ? Les idées qu'on y rencontre sont évocatrices de conceptions dépassées aujourd'hui. Mais nous ne comprenons déjà plus que l'historien de la science les dédaigne. Nous voudrions aussi voir le psychologue porter sur eux son attention pour la compréhension de la psychologie de la connaissance. Enfin le sociologue ne devrait-il pas s'y intéresser, car bien des mythes, bien des pratiques collectives, bien des usages sont liés à des conceptions relatives aux pierres, aux minéraux en général.

Les sociologues, ethnographes, folkloristes n'ont pas manqué d'avoir leur attention attirée sur ces croyances et nous pourrions donner sur ce sujet une abondante bibliographie. Mais nous pensons que l'étude devrait en être entreprise d'une façon plus systématique. On rencontre de nombreux articles sur telle pierre, à propos de laquelle on raconte une légende, telle pierre que l'on dit tourner, ou pousser, ou grossir. Bref, on a réuni une documentation sur des faits vus isolément, mais on n'a pas assez étendu en surface l'étude comparée, et pas assez en profondeur l'analyse du phénomène. En surface : où rencontre-t-on des pierres qui tournent, non seulement en Belgique mais dans le monde ? ou des pierres du diable, ou des pierres à marier, etc. ? En profondeur : à quelles conceptions intimes répond cette croyance ? Cette recherche suppose une description minutieuse des dires populaires et des pratiques auxquelles ils donnent lieu. Il conviendrait aussi

de savoir quelle est la nature de ces pierres, à quels genres de pierres appartiennent-elles ?

Ces connaissances ne peuvent guère être acquises, pensons-nous, par un simple dépouillement des documents publiés de ci, de là, à propos de l'une ou l'autre de ces pierres. Une véritable enquête systématique et de longue haleine devrait être entamée. L'entreprendre pour notre pays serait déjà bien, mais l'enseigne-ment à tirer ne pourrait l'être sans comparaison avec les faits similaires d'autres pays. P. Saintyves avait entrepris la publication d'un *Corpus de Folklore Préhistorique*, de la France et de ses colonies. Dans cet ouvrage, Georges Laport avait donné un relevé assez copieux déjà, mais partiel encore des curiosités pétrographiques de Wallonie. Cette œuvre de Saintyves améliorerait déjà sensiblement les données de P. Sébillot, sur le *Folklore de France* où une partie était consacrée aux pierres. Dans *Oostvlaamse Zanten* (XII, n^o 4, pp. 97 à 108), un article de J. Frère, « Steengroei als animistisch element » peut faire pendant pour la partie flamande du pays au chapitre de Laport dans le *Corpus* français. Ce ne sont là, selon nous, que des travaux d'approche. On y trouve des suggestions explicatives intéressantes, cependant nous sommes persuadé que l'enquête menée avec persévérance, révélerait des richesses. Non pas qu'on découvrirait tant de faits nouveaux, des pierres inconnues, non encore signalées dans l'une ou l'autre publication, mais la pénétration dans l'intimité des dires et des actions des hommes serait prodigieusement féconde. Généralement l'attention s'est portée davantage sur les pierres ayant joué un rôle (réel ou supposé) dans la vie de notre ancêtre, pendant la préhistoire ; sur les mégalithes. C'est à notre avis insuffisant, et il conviendrait de bien faire des distinctions.

1^o Il y a d'abord les pierres en général. Quelles sont les idées des hommes sur les pierres, d'où viennent-elles, comment se sont-elles formées, etc. Idées anciennes et idées actuelles, car il ne faut pas se contenter de rechercher ce que les hommes ont cru. Ils ont, aujourd'hui encore, des idées. Ne limitez pas l'enquête aux gens des campagnes ou du peuple. Questionnez votre entourage, même doté d'une certaine culture. Vous serez ahuri de l'ignorance ou du mal-savoir.

2^o Il y a ensuite les pierres qui ont attiré l'attention en raison de certains traits particuliers : un rocher de forme bizarre, une pierre singulièrement encastrée ou équilibrée ; une roche, objet d'une légende, abstraction faite de toute préoccupation préhistorique, car le phénomène peut s'être produit récemment ; la légende peut ne pas être très ancienne.

3^o Enfin les pierres ayant une signification historique, ayant joué un rôle dans la vie sociale de nos aïeux et dont on retrouve

ou non des survivances dans le présent. Souvent ces pierres ont été déplacées, amenées, dressées, taillées, ornées. Elles portent des traces d'un travail humain quelconque.

Nous voudrions voir un folkloriste consacrer sa vie exclusivement à cette étude, afin de nous dégager de données disparates, superficielles et contradictoires. Cela ne l'empêcherait naturellement pas de publier des éléments partiels de ses recherches, mais l'essentiel serait de réunir une documentation poussée à fond.

En tête du corpus de Saintyves, il y a un questionnaire. Il en existe un aussi dans *Folklore*, bulletin de la Folklore Society



Menhir christianisé de Trégone

anglaise (décembre 1939). Tous deux visent les mégalithes. Nous persistons à croire qu'il faut inclure dans toute enquête, les pierres naturelles. Ceux qui se limitent aux mégalithes songent trop exclusivement à voir dans les pratiques actuelles des survivances des anciens cultes, de pierres consacrées en quelque sorte. Or, il est nécessaire d'englober dans l'enquête toutes les pratiques et toutes les conceptions relatives à la pierre en général.

LE CULTE DES DOLMENS. — Les menhirs, les dolmens, les cromlechs, sont généralement considérés comme des construc-

tions des anciens Gaulois, vestiges de leurs croyances. C'est ainsi qu'on les présente dans l'enseignement. Or il est établi aujourd'hui que l'habitude de dresser des pierres et de les entourer d'un culte remonte déjà à l'âge de la pierre polie, c'est-à-dire de longtemps antérieur à la présence des Gaulois dans nos contrées.

Ces pierres sont toujours l'objet de la vénération des gens du peuple en Bretagne et ils s'y livrent à des pratiques superstitieuses. L'église s'est efforcée de les christianiser en les faisant surmonter de petites croix de fer. Nous reproduisons le menhir christianisé de Trégone. A Maissin, en Belgique, dans le Luxembourg, il y a un cimetière de soldats bretons tombés à cet endroit au début de la guerre en 1914. On a fait venir de Bretagne, pour orner le cimetière, des « pierres druidiques ». Toutes sont surmontées de cette petite croix.



Pierre qui tourne à Beaurieux. (Court-St-Etienne).

PIERRES QUI TOURNENT. — Il est assez curieux de rencontrer un peu partout l'idée des pierres qui tournent. Mais nous pensons téméraire, au point où en sont nos connaissances à ce sujet, de vouloir en tirer une explication générale. Tantôt ces pierres existent encore, tantôt elles n'existent plus qu'à l'état de souvenir. Tantôt un intellectuel de la région ayant connaissance de l'existence ailleurs de pierres pareillement dénommées, a transféré d'une pierre à l'autre l'explication qu'on en donnait, mais on s'aperçoit que les gens de la région sont ignorants de cette explication.

L'idée de pierre qui tourne est assez générale, mais comment tourne-t-elle, pourquoi tourne-t-elle ? Ici on dit qu'elle tourne avec le soleil, donc en mouvement lent et continu. Là on prétend qu'une fois par jour, ou deux fois, la pierre fait un mouvement sur elle-même. On précise parfois davantage et on dit : sur le coup de minuit, ou bien au lever de l'aurore, ou bien au coucher du soleil. Tous ces détails ont leur importance, mais ils sont insuffisants. Il faut jauger l'intensité de la croyance dans l'esprit populaire. Il faut recueillir tout ce qui se raconte à ce propos : la pierre a-t-elle été amenée là, quand, par qui, pourquoi ? Tous les renseignements que l'on donnera peuvent être faux, peu importe. On ne doit pas s'attendre à des données exactes de la part du public. C'est précisément son idée qu'il faut noter. Si on entend un renseignement exact, historique, on peut être à peu près certain qu'il a été appris.

Il est possible que les Gaulois qui avaient un culte des pierres aient eu l'idée des pierres tournantes, et si des rites, des usages spéciaux ont eu lieu autour de ces pierres, c'est tout naturel. Mais nous ne pouvons admettre, s'inspirant de ce fait, qu'on dise à priori de toute pierre tournante qu'elle est une pierre druidique. Le culte disparu, l'idée que des pierres tourneraient peut avoir survécu, et cette faculté, avoir été même à une époque assez récente, attribuée à une pierre se présentant aux yeux d'une façon curieuse. Ainsi la pierre qui tourne, de Beaurieux (hameau de Court-Saint-Etienne), n'est certainement pas une pierre druidique (v. Folklore Brab., III, p. 287). Elle est encastrée dans le haut du talus bordant un chemin de campagne. De quand date ce chemin ? La pierre n'a certainement pu être dégagée avant le creusement du chemin. L'a-t-elle même été alors ? C'est peut-être l'érosion lente qui se produit dans ces chemins creux qui l'a dégagée insensiblement. Celle-ci, on dit qu'elle tourne quand « elle entend » sonner minuit au clocher de Court-Saint-Etienne. Aujourd'hui, on l'appelle toujours « l'pire qui taône », mais personne ne croit plus qu'elle tourne, nous dit-on (est-ce bien certain ?) Jadis personne n'aurait osé passer à cet endroit sur le coup de minuit. Voilà un bel exemple de persistance des idées animistes à notre époque.

On connaît plusieurs pierres qui tournent dans le pays. Une enquête en ferait encore découvrir sans doute. Vandereuse, « Les Trésors cachés », (F. Br., XVII^e, p. 148), rappelle celle du bois de Froidchapelle, près de Chimay. Celle-là tourne au premier chant du coq. Laport, *op. cit.*, dit que celui qui s'y rendait à midi y invoquait le diable, lui vendait son âme, pouvait gagner une fortune.

D'après C. J. Schepers (Wallonia, 1895, p. 285), il en existe une à Braine-l'Alleud, à la lisière du bois de Foriet. Cette pierre

semble avoir eu jadis un usage industriel. Elle est creusée au milieu d'un trou cylindrique comme une pierre meulière.

Selon Laport, il y en aurait une à Laroche, le long du chemin de Samrée.

Un manuscrit de Van Neck sur la médecine populaire à Alsemberg en signale une également à Wautier-Braine. (Ne s'agit-



Pierres qui tournent à Sivry.

il pas de celle de Braine-l'Alleud, citée précédemment ?) On est même incertain, comme on le voit, sur la situation précise de ces pierres.

Celle de Sivry, sur la route de Rance, près de Sautin, n'est pas une pierre plate comme les autres mais une pierre droite, en grès jaunâtre. Elle semble bien être un vestige d'un monument druidique. C'est là, raconte-t-on, que les sorcières s'assemblaient les jours de sabbat.

Celle de Hailleux, dans le Hainaut, signalée par Harry E. (« Chronolechs et dolmens de Belgique », 1890, p. 59), est aussi dressée telle un menhir de 2,75 m. de hauteur. Renversée, on pourrait bien la redresser et la protéger par une haie ou une grille. Celle-là, selon la tradition, elle tournerait sur elle-même trois fois par an, la veille de la Saint Jean, le 23 août et la nuit de Noël.

Des pierres qui tourment existeraient encore ou auraient existé à Vottem, à Spy, bref on sent très bien que l'inventaire n'est pas sérieusement fait.

Il n'est pas exclu de supposer des attaches entre ces croyances et les anciens cultes druidiques, mais nous sommes si mal renseignés sur le caractère vrai du rôle des pierres dans ces cultes que nous ne devons pas voir dans ces rapprochements autre chose que des hypothèses. D'ailleurs, l'ancienne mythologie des peuples méditerranéens, fait apparaître également des rites et des légendes de ce genre.

Il n'y a pas seulement les pierres qui tournent, mais les pierres qui poussent, celles qui grossissent, celles qui dansent, celles qui vivent, celles qui parlent, celles qui par moments laissent entendre une sonorité.

Citons à titre d'information le P. Mirard qui, dans *Les Grands fondateurs d'ordres*, parle des Bénédictins de la pierre qui vire. Et Balzac, dans les *Etudes philosophiques* dit avoir écrit un conte (non rencontré dans ses œuvres complètes) : « Les pierres qui dansent ».

LES PIERRES QUI POUSSENT. — Selon les conceptions antiques, il est naturel que les hommes aient cru à la vie des pierres, qu'elles soient susceptibles de grandir, de grossir, bref qu'elle aient été dans une certaine mesure assimilées aux végétaux. Cette croyance était jadis générale et elle n'a pas particulièrement disparu aujourd'hui. Salmon Reinach, (*Cultes, Mythes et Religions*, II, p. 411), écrivait : « Les menhirs poussent comme des arbres, décroissent, vont boire et se baigner aux rivières voisines, marchent, dansent et parlent, exécutent parfois des révolutions... » Une tradition recueillie à Carnac veut qu'autrefois on y ait semé les pierres en sillon et qu'elles aient poussé comme des arbres. La même croyance a été signalée par Mahé à Pontivy dans le Morbihan. En Ille et Vilaine, les roches piquées passent pour « pousser lentement ». Un quart de siècle avant Reinach, Paul Sébillot (*Le Folklore de la France*, T. I, p. 323), avait écrit : « Suivant une croyance assez répandue, les pierres ont végété jusqu'à une certaine époque, et il en est qui continuent à grossir ».

Les exemples cités par ces auteurs se rapportent à des pierres qui ont été jadis l'objet d'un culte et ce sont généralement des

monolithes apportés et plantés. L'imagination d'un croyant est fertile et elle peut engendrer les légendes les plus extraordinaires. Mais se pose la question de savoir si, abstraction faite d'un dogme, le fait, pour un homme, de croire qu'une pierre pousse et meurt, ne répond pas à une observation juste. Les hommes n'ont-ils pas constaté que le phénomène d'érosion peut insensiblement dégager un bloc de pierre dure par éboulement lent, de terres meubles qui l'entourent ? Ou bien constaté la désagrégation lente de pierres en surface par toutes les actions mécaniques et physiques qu'elles subissent ? Et cette constatation est juste ; c'est somme toute, une observation scientifique. Mais l'esprit de l'homme erre alors dans l'assimilation qu'il en fait avec les phénomènes de la vie, en disant que la pierre *grandit*, qu'elle *meurt*.



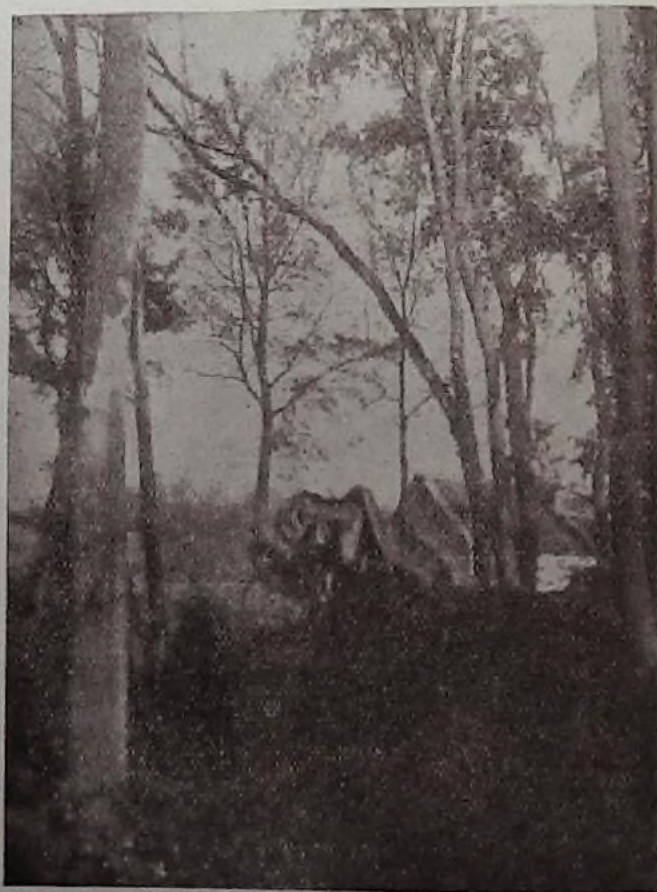
Pierre qui pousse à Romrée (Photo Heris Gaston, Chatelet).

L'état actuel de nos connaissances ne nous permet-il pas de constater un retour à cette idée et nos aïeux n'avaient-ils pas raison en croyant à la vie des pierres ? Les minéraux ne sont-ils pas soumis à des phénomènes qui les transformèrent sans cesse, dans leur structure intime. Ils ne sont pas inertes, ils ne sont pas immuables. Les forces qui les transforment ne sont pas celles de la vie et les mécanismes qui commandent leurs changements ne sont pas ceux d'un organisme vivant, mais ils ont une vie à eux. (Il faudrait un autre mot que le mot vie, qui prête à confusion pour indiquer ce phénomène. Le mot transmutation serait bon, mais emprunté à l'alchimie, il prêterait à d'autres confusions.)

Nous avons en Belgique diverses pierres qui jouissent de la réputation de pousser en particulier dans le Limbourg. Mais J. Remouchamps faisait erreur quand il disait, s'appuyant sur ses

connaissances et sur ses références, à des amis s'occupant de fouilles, que cette croyance n'existait pas en Wallonie.

A Romérée (ou Romrée), dans l'Entre Sambre et Meuse, il existe une pierre qui a la réputation de pousser. Elle est incontestablement une pierre levée, et peut-être a-t-elle été jadis l'objet d'un culte.



Pierre qui pousse à Piètrebais

A Piètrebais, dans le Brabant, il existe également une pierre qui pousse, mais ici il s'agit incontestablement d'un bloc naturel que l'érosion a dégagé. C'est peut-être cette action lente de l'eau (car le ruisseau de Piètrebais coule à ses pieds), qui a donné l'impression que la pierre grandissait. Elle n'a jamais, semble-t-il, fait l'objet d'aucun culte. Le dégagement du bloc s'est peut-être d'ailleurs produit pendant la période historique et par conséquent

chrétienne. En tout cas, on ne raconte aucune légende à son sujet dans la contrée. Instituteurs, curés, paysans consultés, ont été unanimes à déclarer qu'on ne racontait rien à leur sujet, sinon l'expression « pierres qui poussent ». La croyance qu'elles poussent n'existent même plus. Et les gens de la contrée furent très étonnés quand nous nous y intéressâmes. Quand nous y sommes passés un jour avec un autocar, tout le village intrigué fut en effervescence. Notre passage et notre insistance à essayer de savoir s'il n'y avait vraiment aucun dire à recueillir a peut-être fait naître des idées à son sujet, et, qui sait ? Il suffit parfois d'un incident de ce genre pour créer une légende.

Selon Storchant, (Louvain légendaire), on voit à l'église Saint-Quentin de Louvain, une pierre miraculeuse, en forme de croix, que l'on dit être une pierre qui a poussé. On la verrait croître d'une année à l'autre.

PASSAGE SOUS DES PIERRES. — Pour des raisons diverses et généralement afin d'obtenir des guérisons, des fidèles passent une fois ou plusieurs fois sous des pierres d'autels ou de tombeaux de saints (Ex. : Sainte Begge à Andenne). Cette pratique était jadis admise par l'église et elle est tolérée encore en de nombreux endroits. Il s'agit de savoir si c'est un ancien rite celtique christianisé, ou bien un rite particulier au christianisme. Il n'est actuellement pas possible de conclure. Il est certain que l'Église, afin d'asseoir son autorité, a christianisé de nombreux lieux et de nombreux usages païens, mais il ne faut pas hâtivement voir dans toute pratique qui nous semble étrange un transfert d'un culte à l'autre. Nous avons peu de renseignements sûrs au total sur l'organisation générale des anciens Gaulois et beaucoup de conjectures. Mais étant donné la certitude que l'on peut avoir de leur vénération pour les pierres (les monuments qui existent en font foi), étant donné la forme de table de beaucoup de monuments (dolmens), étant donné la généralité du geste du passage et des effets que l'on attendait, l'hypothèse que l'église a emprunté le rite du passage sous les tables d'autels ou de tombeaux à un ancien rite celtique présente beaucoup de vraisemblance. Mais quand le cas se rencontre, on en vient facilement à étendre l'idée et à vouloir qualifier de pierre druidique toute pierre sous laquelle on passe. On y voit tout de suite les restes d'un antique dolmen. On prétend que la table de l'autel ou du tombeau a été taillée dans une ancienne pierre druidique, etc... Tout cela sont des suppositions et il convient de se montrer très circonspect avant d'admettre ou de répandre cette idée.

Si la pratique se rencontre beaucoup en Bretagne, à La Neuville du Hosc, aux Andelys, à Port Mort, à Acquigny, à Alizay, à Locronan, on ne peut en déduire nécessairement qu'elle



Table de Sainte Bégué, à Andenne. La pierre supérieure est supportée par trois colonnes. On fait tourner les enfants autour de la colonne du milieu, plusieurs fois. (Combien ?) Les barreaux enlevés à la balustrade du devant l'ont été pour permettre l'introduction des enfants sous la table. (Photo A. Charlier, Bruxelles).

était celtique ni que les pierres actuelles étaient druidiques, mais son expansion dans la région peut être due tout simplement au fait qu'en ces lieux on rencontre les pierres.

Si nous avions en Belgique de nombreuses pierres disposées de la sorte, sans doute y aurait-il aussi des pratiques de ce genre répandues. Le rite du passage sous une pierre, ou une souche, ou une voûte semble bien être une disposition commune à tous les hommes de tous les temps. Nous pourrions rappeler ici, à titre exemplatif, le passage sous une voûte d'acier, celle-ci faite au moyen d'épées qui s'entrecroisent, ou bien aussi le danger qu'il y a à passer sous une échelle disposée contre un mur.

LA PIERRE A MARIER. — Elle était située sur le territoire de Bohan et non de Membre, comme le dit Laport dans le *Corpus de Folklore Préhistorique* de P. Saintyves (III, p. 260). Maurice Cosyn, dans son *Guide des Ardennes Belges*, corrige également une autre erreur commise par la plupart des auteurs. Le Pré Mariette, où se rendait la jeunesse de l'endroit, pour danser, ne se trouve pas le long du chemin de la Rivette, entre Bohan et Kelhan, mais sur l'autre rive.

Jadis — résumons les faits —, quand il y avait un mariage, les nouveaux mariés passaient l'eau à Bohan, accompagnés du public et l'on dansait au pré Mariette, rive droite. A la soirée tous repassaient l'eau et l'on se rendait à la pierre à marier, à l'extrémité de la commune vers Kelhan. On installait les nouveaux mariés dos à dos sur la pierre à marier. Puis on les attelait à une lourde souche de bois, ou à une grosse pierre qu'ils devaient tirer jusque chez eux. On ignore la signification symbolique de ce geste.

Contrairement à ce que l'on dit encore, la pierre n'a pas disparu. Lors de la construction d'un chemin nouveau, elle a été recouverte, ce qui l'a rendue inutilisable ; mais on en voit encore une partie dans le talus de la route. Peut-être n'y aurait-il pas grande difficulté à l'en retirer. Elle deviendrait une attraction touristique pour la localité. Et, — qui sait —, comme le Pré Mariette est toujours l'endroit où, quand il y a une noce, les gens se réunissent pour danser, peut-être l'usage renaîtrait-il.

Il résulte aussi de ces faits que l'on n'a guère de respect pour ces vestiges du passé. Cette pierre n-t-elle seulement jamais été examinée par un archéologue ? N'avait-elle pas le caractère d'un monument archéologique ? N'avait-elle pas eu un caractère religieux à l'époque druidique ?

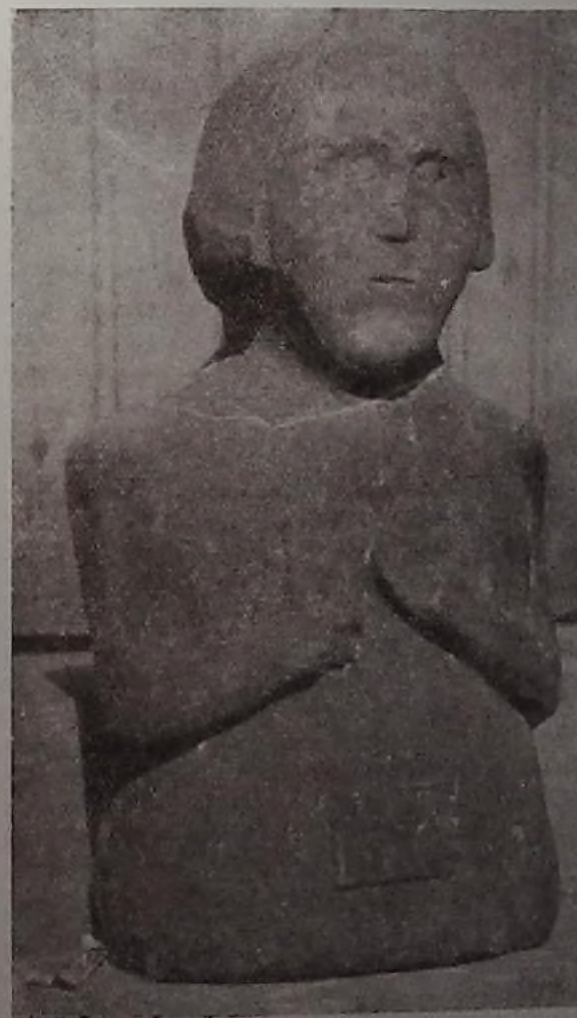
Dans le château-fort de Bouillon, on montre un siège dans une anfractuosité de la muraille. Le guide, — est-ce afin de rendre la visite plus pittoresque ou bien exprime-t-il une croyance popu-

laire de la localité? — annonce que les célibataires qui s'asseyent sur ce siège en pierre, se marieront dans l'année.

En France, dans diverses régions, à Plouer, dans le canton de Dinan, en Bretagne, les jeunes filles désireuses de se marier dans l'année, se rendent à la roche de Lesmon, et, jupes relevées, arrière-train nu, se laissent glisser sept fois du haut de la roche. Il en est de même au menhir de la Thiemblaye, à Saint-Samson, dans le même canton. Tout qui étudie le folklore de la Bretagne sait combien tous les usages que l'on y rencontre sont liés aux anciennes cérémonies celtiques. Peut-être en était-il de même de la pierre à marier de Bohan.

Quant à l'acte de soumettre les jeunes mariés à une épreuve, le traînage d'une lourde souche de bois (une soquette, comme on dit là-bas), un usage similaire est signalé par Meyrac (*Contes et Légendes des Ardennes françaises*, p. 26). (V. L. Stroobant, F. B., XXX, p. 28, *La Glissade*).

BIDODUS. — J. Vandereuse a raconté dans *Wallonia* (1900, p. 137) et dans le *Folklore Brabançon* (XV^e 1935-36, p. 213), l'histoire de Bidodus, ce palladium, aujourd'hui bien abandonné, de Cour-sur-Heure. Nous renvoyons le lecteur à ces études. Nous voudrions toutefois poser quelques questions. Vandereuse émet l'hypothèse que Bidodus et les cérémonies auxquelles il donne lieu pourraient bien être une survivance d'anciens rites païens. Cette question mériterait examen et la supposition ne serait pas invraisemblable. Mais nous voudrions en poser une autre. N'y aurait-il pas moyen de se procurer un fragment de l'ancien Bidodus afin de voir de quel genre de pierre il était fait. Beaucoup de pierres dans toute la région ont été l'objet de légendes, de croyances, de superstitions. On sait de façon certaine que plusieurs d'entre elles ont été vénérées à l'époque gauloise. Toutes ces pierres n'ont pas été inventoriées. Ainsi, dans la cour de la ferme-château de Cour-sur-Heure, nous avons vu une grosse pierre dont la conservation à cet endroit n'est pas due au hasard. On a l'impression qu'on y conserve en raison de souvenirs qui s'y rattachent. Près d'une chapelle située sur une hauteur environnante, à un carrefour de chemins et dont le lieu est considéré comme l'endroit où jadis on rendait la justice et que L. Stroobant estime être un endroit où des fouilles pourraient révéler l'existence d'une nécropole, on voit quatre grosses pierres de même nature et dont la présence en cet endroit et la conservation ne semblent pas dues au hasard non plus. Ces pierres semblent bien être avec celle de la ferme, les fragments d'un ancien menhir. Ces pierres sont aussi de même nature, nous dit M. Trappeniens, que la pierre qui tourne de Bailleux, sur la route de Chimay à Couvin, que la Zeupite à



Bidodus. — Cour-sur-Heure.

Gozié, que la pierre qui tourne à Velsine-sur-Sambre, que la pierre Martine à Solre le Château, que la pierre Brunchault à Hollain, à l'ouest de Mons. Il semblerait que nos aïeux accordaient une préférence à un genre spécial de pierre pour leurs pratiques religieuses. Ces pierres sont toutes formées d'un poudingue pisaire à petits éléments, minuscules cailloux roulés dans un ciment naturel.

Le Bidôus actuel lui aussi pourrait bien être de même composition et il serait intéressant de connaître la composition de celui qui a été cassé il y a un siècle. Cette similitude de grain entre tous les monolithes ou fragments conjecturerait en faveur de l'idée émise par Vandereuse que les usages anciens du Carnaval de Cour sur Heure seraient des survivances d'anciens rites païens.

RELIGION, MAGIE ET PIERRES. — Dans l'île de Chypre, à Kuklia, il y avait un temple dédié à Aphrodite. Les fidèles venaient se prosterner devant la déesse de la fécondité. Les femmes lui demandaient de ne pas les laisser stériles, et les hommes qu'elles les rendent virils. Leurs invocations faites, les adorateurs se rendaient auprès des grandes pierres dressées aux coins du temple. Ils les oignaient de liquides divers, prononçaient des incantations mystérieuses, se frottaient aux pierres, passaient et repassaient à travers des pierres perforées.

Aujourd'hui, le temple a disparu, les pierres sont restées. Aux environs, il y a une chapelle dédiée à la mère du Christ et un peu plus loin, une mosquée. Les chrétiens viennent y invoquer la mère du Christ, afin qu'elle leur assure la fécondité ; puis ils vont se frotter aux pierres restées debout. Ils passent toujours à travers les pierres perforées. Les Musulmans se rendent à leur mosquée et, à leur tour, ils viennent se frotter aux pierres et passer dans les ouvertures. La Vierge y est implorée sous le nom de : Panaglia Aphroditissa. En fait, c'est toujours le culte d'Aphrodite pratiqué par les chrétiens et les musulmans en même temps.

L'ÂME DES MORTS-NÉS PASSE DANS LES PIERRES.

— Au centre de l'Australie, il y a quelques tribus sauvages qui considèrent comme sacrées certaines pierres. Elles croient notamment que les âmes des enfants morts-nés se réfugient dans ces pierres, d'où elles s'élancent sur les femmes qui passent à proximité. Les femmes qui désirent des enfants viennent s'y promener. La même croyance existait chez les anciens Sémites. Et on retrouve encore la même idée chez les femmes syriennes d'aujourd'hui, mais elles accompagnent ce rite de fécondation de dévotions dans des chapelles chrétiennes. Ce sont des personnages sacrés chrétiens qu'elles implorent.

Cette superstition se rapproche de celle que l'on rencontrait il n'y a pas bien longtemps à Nivelles, où les femmes allaient implorer saint Pierre à une petite chapelle. Elles voilaient la statue du saint, mettaient les miettes dans de l'eau. Elles la buvaient et croyaient ainsi être fécondées.

En réalité, comme le disait Frazer (*Adonis*, p. 84) : « Tandis que les formes les plus élevées de la foi religieuse s'évanouissent comme un mirage, les formes inférieures restent immuables et impérissables comme le roc ».

LA PERSISTANCE DU SILEX. — Après la découverte du fer, nos ancêtres ont continué à se servir de couteaux en silex pour des raisons magiques, dit Le Forestier (*L'Occultisme*, 1928). Les couteaux de sacrifice ne pouvaient pas encore être en fer. Chez les anciens Hébreux, « le tabou du fer est un très ancien souvenir des cultes magiques primitifs qui, très probablement à l'époque néolithique, restèrent attachés aux anciennes coutumes. Le fer est encore en abomination à plusieurs liturgies indo-européennes. En Egypte les embaumeurs n'incisèrent jamais les cadavres qu'avec des couteaux en silex. La circoncision sémitique se fit pendant longtemps avec une lame de pierre ».

La persistance de l'emploi d'un matériau ne vient pas toujours d'une sorte de fidélité à la tradition, sans plus aucune cause apparente, mais elle est due à la fidélité à une conception qui perdure, malgré les progrès de la technique.

LITURGIE ET RITES PAÏENS. — Yung, (*Essais de psychologie analytique*, p. 71), montre combien de survivances des pratiques anciennes, se rencontrent dans les religions actuelles. Ainsi, dans la messe du Samedi Saint, le prêtre catholique prononce des paroles qui rappellent l'époque où l'homme produisait du feu en battant les pierres.

PIERRES ET DEMONOLOGIE. — On devrait faire un inventaire en Belgique de tous les noms donnés aux rochers, parties de rochers de formes curieuses, trous dans les roches, blocs de roches isolés ou éboulés. Cet inventaire devrait être fait systématiquement. Trop souvent, quand on lance une idée de ce genre l'un ou l'autre amateur local fait un inventaire plus ou moins sérieux de sa contrée, sans qu'on puisse être certain qu'il a vraiment tout répertorié, et des régions entières restent inexplorées. Ce n'est pas ainsi que nous entendons un inventaire systématique. Si on procédait à ce travail, on s'apercevrait que le diable joue un grand rôle dans les appellations et dans les légendes racontées

À ce propos. On y rencontrerait aussi de nombreux rapports avec la sorcellerie.

L'esprit populaire a une tendance à donner un nom généralement en rapport avec la démonologie, à tout bloc de pierre isolé, dont les proportions, l'équilibre ou la silhouette présente quelque chose d'anormal, de fantastique. Souvent ces pierres ont été ou sont encore l'objet de pratiques ou de croyances. Elles ont aussi



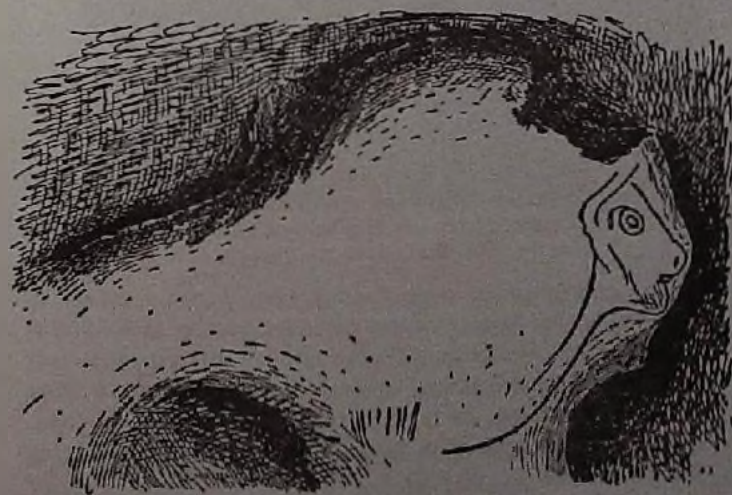
Le rocher du diable à Falize (Photo G. Vander Elst)

donné naissance à des légendes. Tel est le cas du *lait du diable* à Wanne, près de Stavelot. Dans la légende au sujet de cette pierre on voit intervenir St Remacle et le diable. Nous donnons aussi une vue d'un rocher dit rocher du diable à Falize. Nous ignorons s'il existe à son sujet un récit quelconque.

ROCHERS AUX FORMES ET AUX RELIEFS ÉTRANGES — Quand on fait en bateau le trajet de Dinant à Hastière,



Roche naturelle en relief, couverte de stalagmites ayant la forme approximative d'un cheval. Illusion complétée par de la peinture noire. Époque préhistorique. (Font de Gaume. Découverte par Breuil, citée par Schmidt : « L'aurore de l'esprit humain »).



Roche naturelle ayant une forme animale, sur laquelle on a gravé et peint de façon à compléter l'aspect d'un bison. (Font de Gaume Dordogne, époque préhistorique). (Schmidt, « L'aurore de l'esprit humain »).

on vous montre des rochers dont les reliefs étranges donnent l'impression de représenter tantôt une énorme tête de lion, tantôt un chapeau de Napoléon. Descendez le cours de la Semois, de la Lesse, ou de l'Ourthe, les habitants de la région vous montreront partout des reliefs imagés, évocateurs de ressemblances avec des animaux ou des objets. A Walsin notamment, on montre un rocher surplombant la Lesse et au centre duquel on aperçoit vaguement une forme animale que l'on dit être le cheval Bayard. (Cf. Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne, n° 43/44) Les hommes préhistoriques étaient déjà frappés par les reliefs de ce genre. Ils y



Sur un rocher à Walsin, apparaît une silhouette appelée par le public : Cheval Bayard. Dessin de Heylemans (Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne, n° 43-44).

ont vu des ressemblances avec des animaux contre lesquels ils avaient à combattre. On a la preuve de ce fait car ils ont complété artificiellement ces formes en taillant dans le relief ou en le peignant de façon à rendre la ressemblance plus saisissante. A Font de Gaume en Dordogne, un relief naturel a été entaillé de façon à compléter la figuration d'un bison. On a achevé l'image en y peignant des pièges.

L'esprit humain fonctionne toujours de même façon ; peu importe si les évocations changent.

Souvent des légendes se racontent à propos de ces rochers. On devrait les enregistrer systématiquement.

On enregistre des faits semblables dans tous les pays. Ainsi, dernièrement, en Norvège des ressemblances de ce genre nous ont été montrés du bateau sur presque tous les rochers du Geivanger fjord. Ici, on indiquait le profil du visage du grand écrivain Björnson-Björstam. Ailleurs les silhouettes des « sept sœurs » auxquelles



Parfois il semble que l'on s'est livré sur la roche à l'état naturel et sans en utiliser nulla partie, à une sculpture véritable. Tel est le cas de cette sculpture de Sainte Barbe signalée par G. Laport à Comblain-au-Pont.

faisaient face sur la rive opposée, celles des sept jeunes gens que le diable avait tous pétrifiés pour les empêcher de se marier. Cette légende est répandue dans toute la Norvège et elle a fait l'objet d'une attachante interprétation littéraire.

Un inventaire de tous ces rochers et de ce qui se raconte dans le public devrait être entrepris.

ONOMATOPEES. — La solubilité du gypse a pour conséquence de former des entonnoirs circulaires d'effondrement. Ce phénomène, fréquent dans les Alpes, a naturellement frappé l'attention populaire et elle leur a donné des noms locaux variés et imagés.

Il en est de même des grandes surfaces calcaires, comme les Causses en France, le Karst en Istrie. Les eaux de la surface s'enfoncent dans la profondeur des crevasses, dans les entonnoirs d'effondrement ou de dissolution, avec un bruit retentissant semblable à des beuglements ou à un vol de bourdons. L'esprit populaire s'inspirant de ces bruits a donné à ces effondrements des noms imitant le bruit des eaux dans les crevasses : bramabion, (brame-bœufs), Bourdonlaou, (bourdon). Les onomatopées sont rares chez les peuples civilisés, tandis qu'elles reflètent la formation du langage chez les êtres simples. C'est pourquoi des cas d'onomatopées sont intéressants à signaler.

PIERRES PRECIEUSES ET SECRETIONS ANIMALES.

— Quelques propriétés attribuées aux pierres précieuses d'après la *Clericalia disciplina* d'Alphonso, le grand alchimiste Pierre de Boniface, Leonardus, Camillus.

Le diamant rend invisible.

L'agate de l'Inde rend éloquent.

La cornaline apaise la colère.

L'hyscinthe provoque le sommeil.

L'éméthiste dissipe les fumées du vin.

Le grenat chasse les démons.

La sarde, ancien nom de la sardoine, sorte de calcédoine brune, préserve des poisons.

Le sélérits (cristallisation du selenium ?) croît et décroît avec la lune.

Le méloréus (?) découvre les voleurs. (Son antidote serait le sang du chevreau).

Les sécrétions humaines ou animales suivantes sont également douées de propriétés merveilleuses :

L'Hydropicus (sécrétion des hydropiques) décolore la lune.

Le Bézoar, sécrétion du cœur de la gazelle, guérit de la peste.

Une pierre blanche tirée du cerveau d'un crapaud fraîchement tué est un antidote contre les poisons.

L'aspilate, sécrétion trouvée dans les nids de certains oiseaux d'Arabie préserve des dangers du feu. (Cité déjà par Démocrite).

La corne du serpent renou est un antidote contre les poisons.

Marco Polo dit avoir vu les habitants du Zipangu introduire des perles roses dans la bouche des morts. (F. B., 1935-36, p. 106).

Selon Daudet (*Le Stupide XIX^e Siècle*, p. 254), on accordait aux pierres précieuses la valeur thérapeutique suivante, pendant le Moyen-Age : contre la fièvre, la turquoise et le lapis, contre les affections hépatiques, le béryl, contre l'insomnie, l'hyscinthe, contre la folie furieuse, le topaze. Il est de fait que les colliers de perles étaient infiniment répandus et si en avait fait en même temps des ornements, on y voyait surtout l'action efficace attribuée aux pierres dont ils étaient composés. Rappelons-nous que sous Louis XIV encore, l'or était considéré comme une panacée et que l'on faisait des « bouillons d'or » en thérapeutique.

Il ne faut pas s'imaginer que le mécanisme de l'action magique des pierres était si facile à déterminer. Car l'influence de l'une détruisait ou transformait l'autre.

Il y avait donc un art de combiner les assemblages de façon à obtenir le résultat escompté. Ainsi rubis et diamants ne font pas bon ménage. Si le premier irradie l'amour vil, il provoque les peines du cœur, incite au changement, à l'inconstance, car il vent toujours la passion ardente. La constance dans le sentiment est inspirée par le diamant. On comprend que les deux pierres ne s'aiment pas, la seconde tempérant les expansions de la première ; mais on comprend que les femmes sages désirent la constance dans leur amour, les marient dans leurs bijoux. L'ague-marine assure aussi la constance. Généralement les pierres bienfaisantes ne sont pas jolies. La jaspe, la chrysolite, l'élivine, la cornaline. Ce ne sont en tout cas pas des bijoux de grand luxe. Aussi ne les affûchait-on pas dans les bijoux, on les portait dans ses poches ou sous ses vêtements. Ou tout au moins on les dissimulait discrètement dans des garnitures somptueuses.

On peut toutefois marier le corail et la turquoise. On redoutait cependant le port du corail, car il pâlit, dit-on, et annonce ainsi la mort de la personne qui le porte. Quand il y avait des épidémies de choléra et de dysenterie, tout le monde essayait de se procurer de la jade.

TURQUOISES — Les turquoises, au moment où Marco Polo (XIII^e) fit son voyage dans le Kirman, qui venait d'être conquis par les Tartares, étaient considérées comme les os de personnes mortes de chagrins d'amour.

Elles rendaient malheureux en amour ceux qui les portaient.

ECUME DE MER. — Interrogez votre prochain au sujet de l'écume de mer dont on fait des têtes de pipe. Il vous expliquera sa provenance d'endroits où la mer était fort agitée, là il se produit à la surface, à la lisière, des mousses blanches qui cueillies et séchées forment un produit blanc, solide et léger.

Or l'écume de mer est un silicate hydraté de magnésie que l'on trouve à l'état naturel en Asie Mineure, à Negrepont et en Crimée, un peu aussi en Espagne, et très peu en France, sans que la mer joue un rôle quelconque dans sa formation. Mais pourquoi l'appelle-t-on *de mer*? Nous l'ignorons. Le nom lui vient-il de l'explication populaire, ou bien le nom a-t-il suggéré l'explication populaire?

(On fabrique actuellement de l'écume artificielle).

Pline (XXXVII, 35) n'a-t-il pas donné pour l'ambre une explication similaire; la mer qui s'épaissit pour devenir de l'ambre. Cette explication qui a fait foi pendant longtemps est encore admise facilement aujourd'hui par l'opinion courante.

CONNAISSANCE PAR INTUITION. — Quand nous voulons explorer un terrain afin de savoir s'il contient l'un ou l'autre minéral, nous avons recours à tout un ensemble de moyens de prospection, empruntés à la science. Nous consultons la géologie, nous faisons des sondages, nous analysons les échantillons, etc...

Un historien chilien du XVIII^e siècle, le père Philippe Gomez de Vidaurre, disait que les Indiens connaissaient très bien à des indices à eux, traditionnels, les endroits où il y a des minerais, les meilleurs filons, la nature du métal, « sans s'être jamais reposés sur nos principes de science et très rarement leurs conjectures sont fausses ».

Nos procédés scientifiques, sans doute plus certains et plus précis, ne sont certainement pas les seuls permettant de faire des découvertes. Nous nous sommes engagés dans une voie, nous nous y sommes habitués, toute notre civilisation repose sur ces principes, sur une méthode, mais rien ne permet de supposer qu'il n'y ait pas d'autres moyens permettant d'arriver à des résultats aussi bons.

Cette constatation faite, ajoutons que le père Felipe Gomez formule dans son livre sur *Les mines du Chili*, des idées tout à fait fausses sur l'action du fer du sous-sol sur le climat. Il prétend qu'il fait froid où il y a du fer, et ardent où il n'y en a pas. Ses Indiens du Chili n'auraient peut-être pas commis semblable erreur.

ROLE MAGIQUE DU FER. — Sans doute au moment où nos aïeux trouvèrent le moyen d'utiliser le fer pour leurs outils et leurs armes, y eut-il une révolution dans les esprits. Tout ce qui avait été fait en pierre, depuis une bien lointaine antiquité, allait-il être fait en métal? Il y eut, à n'en pas douter, des oppositions au système nouveau. On ne se fit pas faute de lui attribuer

des pouvoirs malfaisants, et il y eut vraisemblablement des rites de consécration.

La crainte du fer s'est perpétuée jusqu'à l'époque romaine. Il y avait à Rome, un pont de bois. Il fut pendant longtemps le seul pont de la ville. Une superstition qui s'y attachait semble bien faire remonter ce pont avant les Romains, avant les Etrusques même. C'est le pont Sublicius. Il avait un caractère sacré. Il était construit sans un clou en fer. Rien que des virolles de bois. Quand on le réparait, non seulement on n'y introduisait aucun clou en fer, mais on ne pouvait pas y travailler avec des outils en métal. C'était sans doute une continuation à travers la civilisation romaine d'anciennes conceptions venues de la préhistoire.

Un travail serait à faire chez nous sur les superstitions relatives au fer.

DE SMYRNE A RIO-DE-JANEIRO. — Un de nos diplomates retraité, M. Robijns de Schneidauer, a laissé des souvenirs de sa carrière, très agréables à lire et qui sont présentés au public par une nièce fort complaisante. Nous y apprenons qu'il y a à Smyrne une fontaine, située place Fassoula, dont l'eau a le don de faire revenir dans cette ville le voyageur qui en boit. Petit fait déjà non dépourvu d'un certain caractère folklorique: folklore de l'eau. Mais cet ambassadeur nous apprend aussi l'existence à Rio-de-Janeiro, sur un autre continent donc, d'une fontaine située place Carinca à l'eau de laquelle on attribue la même faculté. Second petit fait certes, mais le rapprochement des deux prend tout de suite un caractère d'importance comme exemple des façons semblables dont fonctionne l'esprit des hommes indépendamment les uns des autres, sans qu'on puisse supposer une imitation voulue.

CULTE DES PLANTES. — Les folkloristes qui ont étudié les idées des peuples à l'égard des plantes les ont généralement envisagées au point de vue de leur utilité pratique: plantes médicinales, plantes alimentaires, plantes industrielles, etc. Ils ne se sont pas attachés à l'étude des croyances mêmes relatives à ces plantes et à la recherche des relations causales entre leur importance pratique et le caractère de ces croyances.

Quand une plante utile a été associée par l'homme à ses conceptions relatives à sa destinée, c'est son utilité qui le fait considérer comme sacrée. Sa privation eût été dangereuse pour l'homme lui-même, surtout aux époques lointaines où il était dans l'impossibilité, comme actuellement, de substituer une plante à une autre, ou de se procurer au loin une plante en voie de

disparition, en cas de disette. L'homme, pour ces plantes utiles, a supposé une relation entre elles et les esprits.

De même pour les plantes malfaisantes ou dangereuses, il a attribué leur caractère nocif à des intentions des divinités. Il conviendrait d'étudier l'état d'esprit des populations qui, actuellement encore, accordent à ces croyances une importance contraignante et de le comparer avec les survivances de ces pratiques ou simplement de ces idées chez nous. Les études sont faites trop unilatéralement. Les folkloristes inventorient ces faits dans nos contrées, et s'ils s'attachent à les interpréter, il y a beaucoup de chance qu'ils se fourvoient. Ils ne commettraient certes pas ces erreurs s'ils s'intéressaient davantage aux peuplades où l'acte, la croyance et la pratique sont encore étroitement contingentés l'un par l'autre.

BRYONNE ET MANDRAGORE. — La mandragore est une solanée dont la racine charnue comme une betterave est toutefois bifurquée et prend la forme d'un corps humain. C'est une plante magique à laquelle on attribue des propriétés extraordinaires, surtout dans les questions d'amour. Elle est répandue dans le bassin nord de la Méditerranée, dans le Sud de l'Italie surtout. Ces propriétés lui étaient attribuées déjà dans une très lointaine antiquité.

Cette plante ne croît pas chez nous. Mais on a procédé à un transfert de ses propriétés à une plante cucurbitacée dont la racine est également charnue. Elle n'a pas la forme d'un corps humain mais on la compare à un membre viril. Cette racine atteint des dimensions énormes, plus d'un mètre parfois. On croit qu'elle cherche dans le sol à rencontrer une plante femelle.

C'est une plante dont on peut arracher le feuillage, comestible d'ailleurs, mais on ne peut en enlever la racine, à cause de son action diabolique. Si vous essayez de vous en procurer une, ne la demandez pas à un campagnard. Si vous en rencontrez un qui ne donne pas dans ces diableries et se montre disposé à vous satisfaire, il n'osera pas arracher la plante en plein jour de crainte d'être remarqué. Au XV^e siècle et peut-être plus tard encore, il existait en France un commerce clandestin de la mandragore. Sans doute existait-il aussi chez nous. On la payait fort cher mais on la conservait secrètement dans un coffre, vêue d'étoffes précieuses comme une poupée. On la croyait capable de procurer des richesses, mais un peu à la façon dont Méphistophélès procède pour enrichir ses disciples. Le clergé prenait la peine de fulminer contre elle. Il croyait à ses maléfices et prêchait contre ceux qui en détenaient.

LES ARABES ET LA BOTANIQUE. — Des rivalités d'ordre religieux nous ont toujours fait sous-évaluer l'importance de l'œuvre scientifique des Arabes. Cependant, c'est grâce à eux qu'après la fin de l'empire romain une grande partie des connaissances acquises a été sauvée, conservée et développée même, car ils ne se sont pas contentés de faire œuvre de conservation. Ils ont amélioré. Il en est ainsi, notamment en botanique.

Avicenne (981-1037), El Bîrûm (XI^e), Kasûni (XIII^e), ont augmenté considérablement les descriptions des plantes. Sans doute leur classement est toujours médical.

Rien des noms qu'ils donnèrent aux plantes ont été conservés, et ils figurent encore dans notre nomenclature botanique. Mais qui sait que ces noms sont d'origine arabe ? Par exemple :

Oryza (le riz), *Aikanna* (une plante tinctoriale), *Aikakengi* (une herbe au fruit semblable à celui d'une cerise, entourée d'un calice rouge. Elle croît en France, dans les vignes et sur les défriches). *Asedarach* (plante rampante à fleurs jaunes qui vient au bord de la mer ; assez rare d'ailleurs sur notre littoral).

L'ARBRE COMME SYMBOLE. — On a adoré les arbres, on les a même considérés comme les ancêtres de l'homme. Notamment chez les Indiens de Bolivie où l'on croit que les premiers parents sortirent d'une feuille d'arbre. Si l'on n'adore plus les arbres chez nous, il n'en est pas moins un grand nombre d'entre eux considérés comme miraculeux. D'autre part, on y a attaché des images religieuses, afin, au début du christianisme, d'opérer un transfert de l'arbre, aux divinités chrétiennes. On attribue toujours à certaines espèces des pouvoirs particuliers.

Notre façon de raisonner, inspirée davantage de la logique, nous a séparés de ces mythes primitifs, mais l'arbre fait tellement image que nous l'avons conservé, même dans nos sciences. L'expression arbre de la science est constamment rencontrée dans les travaux scientifiques, de philosophie des sciences tout au moins. Ne dressons-nous pas des arbres généalogiques des espèces ? N'a-t-on pas recours à des arbres schématiques pour présenter les classements ethniques, les rameaux des races humaines, pour les rapports entre les langages, pour la succession des périodes historiques ? Enfin, n'y a-t-il pas un grand nombre de personnes qui manifestent un amour particulier pour leur propre arbre généalogique ?

ARBRES A LOQUES. — Il y en avait un jadis à Monstreux, près de Nivelles, un gros chêne, abattu il y a bien une trentaine d'années. P. Collet en a fait un dessin. On y voyait attachées aux branches de nombreuses mèches de cheveux et des loques clouées ou nouées. Quand nous disons, au risque de heurter les sentiments

surlaits de nos contemporains civilisés, que leur mentalité est, malgré leurs illusions, bien proche de celle des primitifs, nous ne nous trompons pas et au lieu de croire à des niveaux de culture sans rapports et à établir des cloisons selon des degrés dans l'élévation spirituelle, nous ferions bien mieux d'observer tout ce qui nous retient au même niveau.

Deboule, dans un article : *Les primitifs et les animaux*, signale que, en 1918, sur la route de Kabara à Tombouctou, il vit un arbre, un gommier épineux, couvert de bouts de loques noués. Le nègre qui l'accompagnait lui dit que les femmes qui désirent un enfant viennent accomplir des rites dévotieux à cet endroit et y accrochent un lambeau de leur boubou. Des chênes mythologiques de Dodom à celui de Monstreux en passant par le gommier de la vallée du Niger, nous voyons, nous, de bien grandes similitudes et nous confondons les hommes dans un même et unique champ d'observation au lieu de les séparer.

Quelle différence essentielle ferions-nous bien entre la paysanne qui met deux balais en croix sur le seuil de la porte ou deux fétus de paille en croix sous son paillason, pour préserver sa maison des sorcières, et les nègres de l'Oubangui qui préservent leur case des mauvais esprits et de leur influence magique en disposant à travers de la porte une branche d'arbre d'une essence déterminée. Nous n'y voyons pas de différence, sauf toutefois celle-ci : le paysan de chez nous est devenu un chrétien et il dispose les balais en croix, mais l'état d'esprit des uns et des autres n'est-il pas comparable ?

Pourquoi va-t-on de préférence attacher ces loques à un arbre ? Est-ce par suite d'une simple tradition sans support mental ? Ou bien voit-on encore dans les arbres ce qu'y voyaient nos ancêtres au temps de l'aninisme ? Il serait bien utile, quoique bien difficile, d'analyser les mentalités humaines afin de s'assurer si les vieilles conceptions n'y survivent pas. La religion là aussi a provoqué un glissement et amené les gens, tout en conservant le fond essentiel de leurs idées et de leurs traditions, de les transporter dans des usages religieux. Nombreux sont les sanctuaires où les fidèles déposent des morceaux d'étoffe en guise d'ex voto.

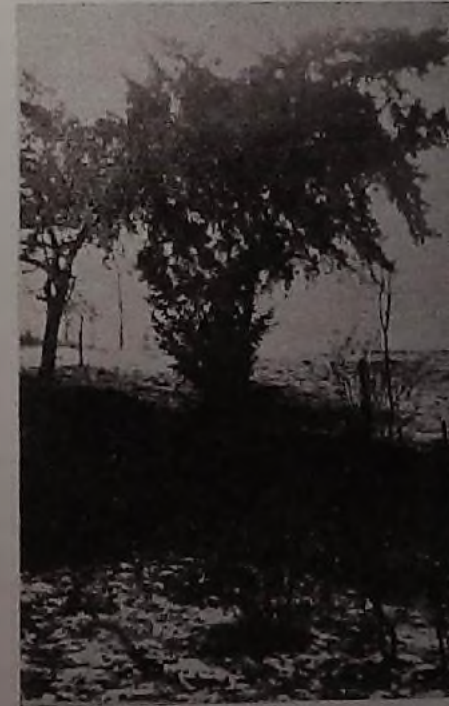
PLANTES CARNIVORES. — Le public n'ignore plus l'existence de plantes carnivores, se nourrissant d'insectes et même de petits quadrupèdes. Des films documentaires ont présenté la vie des plantes et montré comment elles engluaient leur proie, puis rétractaient leurs feuilles ou leurs fleurs afin de les enfermer, et les digéraient ensuite.

Mais les plantes généralement citées sont exotiques et le public ignore que nous avons en Belgique des plantes carnivores, des

drosera, comme les plantes exotiques mais de plus petite taille et dont la pâture est faite exclusivement d'insectes.

L'habitat de cette plante est très réduit. Il est situé uniquement dans la région marécageuse de Genck-Engelhof. Et même là, elle n'y est pas commune. Il faut bien chercher pour en trouver, mais enfin il y en a.

IF et BUIS. — Nous avons écrit dans notre plaquette : Noël, que le sapin, le houx et le gui, avaient joué jadis un rôle



Il protégeant contre le vent, un four à pain, à Mont Saint Guibert (Ruchaux)

important dans les cérémonies religieuses de Noël et du Nouvel an, en raison d'un caractère spécial, celui d'avoir un feuillage persistant. Or ces fêtes sont destinées à fêter le renouveau de la nature. Elles continuent la tradition des cultes romains ou des fêtes romaines, où les cérémonies avaient une décoration faite de branchages. On ne pouvait guère chez nous utiliser d'autres plantes. Il semble même que déjà chez les anciens Celtes, ces végétaux jouaient un rôle. Le fait est acquis pour le gui. Il est toutefois chez nous une autre plante, le buis, qui a aussi un feuillage persis-

tant. Or, c'est une plante ayant aujourd'hui encore une importance religieuse. Il remplit dans nos cérémonies le rôle joué dans le midi de l'Europe et en Orient par les branches de palmier. Le jour des semailles est d'ailleurs appelé *Palmenzondag* en pays flamand.

En ce qui concerne l'if, plante également à feuillage persistant, on le rencontre peu en nos contrées. Il est renseigné comme ayant une frontière géographique dépassant rarement la Meuse. Il a toutefois eu chez nous un emploi utilitaire en raison de son caractère. On le plaçait autour des fours à pain, afin de les préserver des vents dominants. (V. *Folkl. Brab.*, VIII^e, p. 278). Mais dans les régions où il est répandu, dans l'Iran, en Asie Mineure, dans les Balkans, il a eu un caractère tant soi peu sacré. Ajoutons que c'était de son bois que, dans ces régions, on confectionnait les arcs. Son nom latin : *Taxus* = if a son équivalent grec *TOHOV* = arc. Fusion donc entre le nom de l'arbre et l'instrument confectionné avec son bois.

Guicciardini, dans sa description des Pays-Bas en 1567, signale l'existence de beaucoup d'ifs dans nos provinces. Aujourd'hui il y devient rare.

HERBES DE LA SAINT-JEAN. — Evidemment, l'Eglise n'accorde pas (ou peut-être conviendrait-il mieux de dire : n'accorde plus) aux pratiques relatives à la saint Jean une signification religieuse quelconque. A ses yeux ces usages restent dans la catégorie des pratiques superstitieuses et païennes. Les plantes dites : « herbes de la Saint Jean » ne sont que l'introduction dans les usages chrétiens de pratiques anciennes et les plantes sont exactement les mêmes que les herbes solsticiales de l'antiquité classique. Pline en fit mention ainsi que les Dioscorides. Les druides les connaissaient.

Si actuellement la pratique de récolter à la saint Jean certaines herbes en leur accordant des pouvoirs guérisseurs ou le caractère de préservatifs n'est plus très répandue, en 1700 l'usage était encore général, car J. B. Thiers, dans son traité des superstitions, parle de ceux qui « pour se garantir de maléfices ou de charmes vont cueillir certaines plantes de grand matin, à jeun, sans avoir lavé leurs mains, sans avoir prié Dieu, sans parler à personne. Ils portent sur eux une racine de chicorée qu'ils ont touchée à genoux avec de l'or et de l'argent, le jour de la nativité de saint Jean-Baptiste, un peu avant le soleil levé et qu'ils ont arrachée de terre, avec beaucoup de cérémonies ».

PLANTE FORCE-PORTE. — Il existe en Allemagne une plante, dont nous ignorons le nom scientifique mais qui porte le

nom populaire de *Springwürael* = force-serrures. Selon une légende populaire, elle a la propriété de faire sauter les serrures, de forcer les portes.

A PROPOS DE MARI DOUDOUYE. — Le *Folklore Brabançon* (19^e, p. 158, 1929-1930), a publié la musique et les paroles de la chanson « Mari Doudouye », avec un commentaire de la danse dont on l'accompagnait. Cette étude était due à Adolphe Mortier.

Dans une plaquette : *La Littérature dialectale wallonne : Brabant wallon*, Jean Foust signale (p. 16) que cette chanson « avait la réputation d'attirer la bénédiction de la Vierge sur les cultures de pommes de terre ». Nous ignorons si le renseignement est certain, mais le folklore nous a révélé déjà tant de choses ahurissantes, que nous n'en serions nullement étonné. Un folkloriste ne s'étonne plus de rien.

Si le fait est exact et tout en doutant toutefois qu'il y a cinquante ans à peine, nos campagnards aient encore cru à l'action efficace d'une danse, on se trouverait en présence d'un phénomène semblable à celui que l'on rencontre chez les primitifs, car leurs danses ne sont pas des distractions, mais des rites religieux, exécutés dans des intentions déterminées. L'état d'esprit de nos grands-pères eut alors été comparable à celui des primitifs. La question revêt une telle importance qu'elle mériterait un examen plus approfondi.

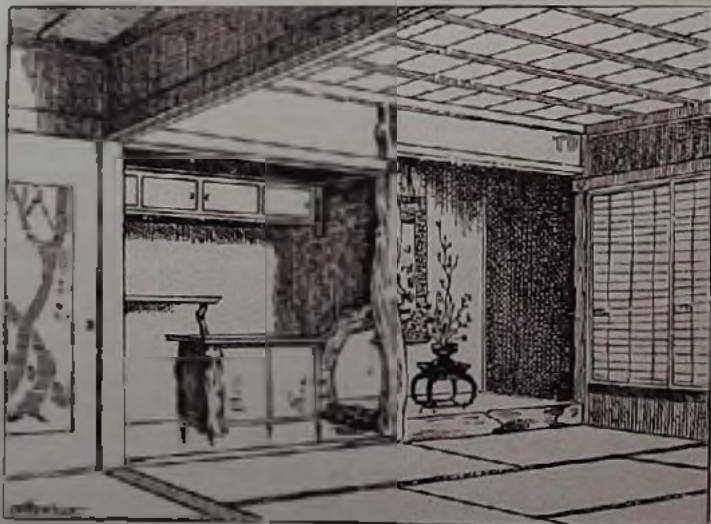
BLÉ PENCHE. — Le blé bien grand, bien mûr, bien doré laisse pencher de côté son épi bien lourd. Avez-vous remarqué dans un champ qu'à peu près tous les épis s'inclinent dans la même direction ? Le paysan, lui, en a fait la remarque. Peut-être y a-t-il une raison d'ordre végétatif à ce phénomène et des botanistes trouveraient sans doute de l'intérêt à s'en préoccuper. Mais le paysan, lui, trouve une explication d'un tout autre ordre. « L'épi se penche vers Jérusalem ». (Entendu en Flandre occidentale).

L'ESPRIT ANALOGIQUE. — La *Médecine Populaire* de P. Herment et Denis Boomans a signalé de nombreux exemples de remèdes populaires s'appuyant sur des raisonnements analogiques. En voici un emprunté à l'alimentation. Il fut un temps où, dans le pain, on introduit bien autre chose que des céréales : des glands ou des feuilles diverses. On obéissait à un souci d'économie des céréales. Mais on donnait souvent à la présence de ces substances végétales des explications tout-à-fait étrangères au besoin de nourriture. Actuellement encore, en Pologne, on met sous le pain, pour le cuire, des feuilles de chêne. Dans le peuple, on

prétend que le pain cuit sur des feuilles de chêne rend forts comme des chênes ceux qui en mangent. Les femmes font des provisions de feuilles de chêne, elles les enfilent et les font sécher près du poêle.

N. B. — Sous une autre forme, on en revient à des procédés similaires pour l'« amélioration » des farines. Dans les pays dont la production en céréales est déficitaire, on étudie le moyen d'introduire dans la farine, des succédanés.

LE LANGAGE DES FLEURS AU JAPON. — Le langage des fleurs a considérablement perdu de son importance. Il n'y a



Dans toute maison japonaise, il y a un coin « sanctuaire », (à droite ici), le « To-ka-na-ma », qui doit toujours être fleuri, mais selon des rites très compliqués.

plus guère que les amoureux qui feignent de leur attribuer une signification quelconque. Il reste toutefois de bon ton de ne pas introduire certaines fleurs dans des bouquets que l'on offre, et de limiter son choix à certaines fleurs selon qu'il s'agit d'un mariage ou d'un enterrement. Chez nous d'ailleurs, on abandonne la plupart du temps à des fleuristes le soin de composer gerbes, bouquets ou couronnes. On se contente de leur dire le prix que l'on veut mettre. (v. Folklore Breton 1936).

Il n'en est pas de même au Japon, où composer un bouquet est un art, disons-nous dans le tome précité de cette revue.

Complétons

Cet art à ses professeurs. Toute jeune fille bien éduquée se doit d'en connaître les principes et d'y exercer ses talents, tout comme jadis chez nous, il convenait qu'elle sache jouer du piano,



Dans le sanctuaire familial, il y a toujours une image symbolique le Ka-ke-mo-no, devant lequel, sur un pied de bois, se place la fleur ornementale et propitiatoire.

Aussi existe-t-il toute une bibliothèque consacrée à cet art et les plus grands artistes ont illustré les livres qui lui sont consacrés.

Les fleurs en général jouent un très grand rôle dans la vie du peuple japonais et leurs grandes fêtes nationales et religieuses sont vouées aux fleurs. La floraison du cerisier et celle du chrysanthème surtout coïncident avec les grandes fêtes de ce peuple

Les jeunes filles portent des noms de fleurs. Les proverbes japonais y font très souvent allusion.

Dans les habitations, la disposition des fleurs s'inspire de l'aménagement général et de la décoration des appartements. La ligne de la décoration intérieure, comme la couleur, s'harmonisent avec la façon de ranger les fleurs.

Au nouvel an, comme chez nous, le pin, parce que toujours vert, exprime un vœu de longévité ; le bambou présente un souhait de prospérité et la fleur de prunier est l'image de la vie du pays. Des fleurs offertes à un malade doivent être empruntées à des espèces vivaces et vigoureuses. La façon de disposer branches et fleurs ne souffre pas qu'on s'écarte de règles très strictes, tout écart pouvant être interprété d'une façon offensante.

Bref, il existe au Japon une véritable poésie symbolique des fleurs.

FLEUR DE CHASTETE — Si nous avons fait du lys un symbole de la pureté, en Asie mineure une plante buissonneuse, se couvrant au printemps de nombreuses fleurs violettes, l'*Agnus Castus*, est consacrée symbole de la chasteté. Mais il ne s'agit pas là d'une simple représentation imagée. On lui attribue vraiment une action en faveur de la conservation de la chasteté. Elle préserve des tentations de la chair, et influe sur les tempéraments. Cette attribution de pouvoir lui est conservée encore actuellement dans le Levant, et elle lui était déjà reconnue dans l'ancienne Grèce où les soldats, avant de partir pour la guerre, en déposaient sur la couche de leurs épouses.

Quel dommage que les Belges aient oublié le pouvoir précieux de cette plante. Quel usage utile on en eut fait et quelle récolte abondante eut été nécessaire pour inviter les femmes à plus de pudeur, à dater du jour de la libération, en septembre 1944 !

CERISES TRICOLORES. — André Thérive, dans son livre : *Du siècle romantique (Les Romantiques et le Rhin, p. 107)* semble mettre en doute l'existence dans nos contrées, à l'époque romaine, de cerises tricolores (noires, rouges, vertes). Leur mention se trouve dans Pline le naturaliste, ce qui n'est évidemment pas suffisant pour que l'on en soit convaincu. Mais les spécialistes en matière d'archéologie gallo-romaine admettent l'existence de ce fruit à cette époque. La Gaule-Belgique était d'ailleurs pourvoyeuse de la capitale de l'empire en aliments de choix : asperges, pommes sans pépins, grives et même déjà nos jambons étaient réputés. Ils sont renseignés d'ailleurs comme originaires non de nos Ardennes mais de Ménapie.

LA FRAMBOISE, FRUIT TABOU. — Un tabou est une chose interdite. Les Yakoutes, peuplade asiatique, mangent à peu près toutes les baies sauvages des forêts, sauf la framboise. Non seulement ils l'évitent mais ils la craignent, « parce que les framboisiers poussent sur les tombeaux ». Ils craignent que tout framboisier soit venu sur un tombeau, dont ils ne connaîtraient pas l'existence.

On voit que les hommes, civilisés ou non, n'obéissent pas seulement comme les animaux à des considérations inspirées de la physiologie alimentaire, en accord avec la valeur biologique des aliments, mais aussi à des considérations inspirées des usages, des traditions, de la vie sociale somme toute, et que ces considérations prennent le pas sur la valeur nutritive proprement dite. Elles aboutissent même à attribuer aux aliments des propriétés nocives qu'ils n'ont pas.

PLANTES VENENEUSES ET COMESTIBLES — Il est curieux de suivre l'évolution des idées concernant le caractère vénénéux de certaines plantes. Telle plante considérée comme vénéneuse ici est comestible ailleurs. Le plus souvent une plante classée aujourd'hui comme vénéneuse était comestible dans le passé et réciproquement. Ah ! Le rôle des idées vraies ou fausses, dans la façon de se comporter des hommes !

Ainsi, la plante *Solanum hortensia* sive *vulgare* est renseignée dans les flores du XIX^e siècle comme une espèce narcotique, tandis qu'en 1650 (Job. Baubin), elle l'était comme plante « innocente » et au milieu du XVIII^e siècle, elle figurait sur la liste des plantes comestibles.

Le botaniste allemand Cordus (1513-1544) considère la mortelle comme une mauvaise herbe que tout le monde croit vénéneuse. « Elle était autrefois (au XIV^e siècle), dit-il, cultivée comme un aliment. Mais à présent, nous évitons d'en manger. » Cette opinion défavorable est allée s'accroissant jusqu'à nos jours. Aujourd'hui, elle pousse sur les décombres, au bord des chemins. Poison chez nous, en Grèce elle est rôtie alimentaire et elle y a même rang de friandise.

Mais cette opinion prévaut dans nos contrées, bien que, cependant, il y a un siècle, la plante était encore couramment consommée en France ; en Orient, on la mange de bon appétit. On l'y nomme même « plante aux œufs ». Sous les tropiques, les indigènes l'accoutument également. Ces différences d'opinion sont bien curieuses. Il semblerait cependant bien facile de déterminer si oui ou non une plante est nutritive ou vénéneuse, et, sans être vénéneuse elle possède des propriétés nocives. Mais la

valeur des idées courantes est plus grande que celle des idées compétentes.

Ainsi encore, au XVI^e et au XVII^e siècles, la scorzonère fut considérée comme un aliment. Puis elle tomba en désuétude. Les hommes ne lui accordaient plus aucune valeur nutritive. Elle devint alors plante médicale. On lui découvrit tout à coup des propriétés thérapeutiques. Puis elle cessa d'être inscrite dans la pharmacopée et de nos jours elle est redevenue une plante alimentaire.

Au XVI^e siècle en Suisse, la *marcurialis annua*, de plante sauvage devint plante de culture tant elle était de saveur agréable. On trouvoit aussi qu'elle activait la digestion. En France, elle était condamnée par la Faculté comme suspecte.

Quand nous étions enfant, on donnait aux convalescents et aux anémiques bouillons de viande et œufs en abondance. On déconseillait les fruits et les légumes crus. Aujourd'hui la Faculté bannit bouillons et œufs et recommande les crudités riches en vitamines.

Vraies ou fausses, les idées conduisent le monde.